

## Deuxième séance, mercredi 21 mars 2018

Présidence de M. Markus Ith, président

**SOMMAIRE: Communications. – Projet de loi 2017-DIAF-50: modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI); entrée en matière, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, vote final. – Motion 2017-GC-107 Ruedi Schläfli/Emanuel Waeber: ajustement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune; prise en considération. – Motion 2017-GC-113 Hubert Dafflon/Stéphane Sudan: modification de la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – diminution de l'impôt sur les prestations en capital de la prévoyance au niveau de la moyenne suisse; prise en considération. – Mandat 2017-GC-94 Francine Defferrard/Hubert Dafflon/Bertrand Morel/Madeleine Hayoz/Romain Collaud/Sylvia Baiutti/Stéphane Peiry/Nicolas Kolly/André Schneuwly/Bruno Marmier: dégel des déductions fiscales forfaitaires pour primes d'assurance-maladie; prise en considération. – Motion 2017-GC-96 Markus Bapst/Thomas Rauber: diminution de l'impôt sur la fortune au niveau de la moyenne suisse; prise en considération. – Rapport 2018-DFIN-7: élaboration d'une stratégie cantonale en matière de libre accès aux données publiques (stratégie Open Data) (postulat 2017-GC-141 Johanna Gapany/Bruno Marmier); discussion.**

La séance est ouverte à 8h30.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M<sup>me</sup> et MM. Susanne Aebischer, Antoinette de Weck, Nicolas Galley, Marc-Antoine Gamba, Benoît Rey et Ralph Alexander Schmid.

M<sup>me</sup> et MM. Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Maurice Ropraz, Jean-Pierre Siggen et Jean-François Steiert, conseiller et conseillers d'Etat, sont excusés.

### Communications

**Le Président.** Ich habe keine speziellen Mitteilungen, möchte es aber nicht unterlassen, unserem lebenserfahrensten Mitglied Ueli Johner-Etter zu seinem heutigen Geburtstag zu gratulieren. (*Applaus*).

> Le Grand Conseil prend acte de cette communication.

### Projet de loi 2017-DIAF-50 Modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI)<sup>1</sup>

Rapporteur: **Gabriel Kolly** (*UDC/SVP, GR*).

Commissaire: **Marie Garnier**, *Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts*.

### Entrée en matière

**Le Rapporteur.** Concernant cet objet, je déclare mon lien d'intérêts: je suis syndic de Corbières, commune bénéficiant de la péréquation.

J'ai le plaisir de vous présenter, au nom de la commission parlementaire, cette révision de la loi sur la péréquation financière intercommunale.

Notre commission s'est réunie pour une séance le 2 mars. M<sup>me</sup> la Commissaire Marie Garnier était accompagnée de M. Ballaman et de M<sup>me</sup> Leiser du Service des communes. Je les remercie pour leurs réponses précises et leurs explications claires.

Je commence en vous rappelant quelques principes de la péréquation.

La péréquation des ressources, qui concerne les recettes fiscales et qui comprend huit critères, est calculée à partir du potentiel fiscal des communes. Elle correspond à 2,5% dudit potentiel. Elle est financée par des communes contributrices, soit celles dont le potentiel fiscal se situe en dessus de 100. Les communes dont le potentiel fiscal se situe en dessous de 100 sont des communes bénéficiaires. Ce montant est d'environ 30 millions pour 2018. La péréquation des besoins correspond aux 50% de la péréquation des ressources. Avant le présent projet de loi, elle se basait sur cinq critères pour son calcul. Elle est financée par le canton. Vous avez pu prendre connaissance des différences financières qui découleraient des modifications de cette loi dans l'annexe au message. Voilà pour le cadre.

Les modifications qui nous concernent aujourd'hui portent sur la péréquation des besoins. La péréquation des ressources étant conforme aux attentes, il n'y a pas lieu actuellement de

<sup>1</sup> Message et annexe pp. 606ss.

la revoir selon le groupe de travail qui s'est penché sur ces modifications.

Pour ce qui est de la péréquation des besoins, un certain nombre de demandes et d'analyses ont été faites dans le but d'intégrer de nouveaux critères:

- > les routes communales et leur longueur;
- > les transports scolaires;
- > l'aide sociale;
- > les structures de la petite enfance;
- > les institutions spécialisées pour personnes inadaptées ou handicapées.

Je laisserai M<sup>me</sup> la Commissaire expliquer pourquoi certaines demandes n'ont pas été retenues.

Un groupe de travail a œuvré sur la présente modification et il est à noter qu'en fin d'année, une nouvelle révision de la péréquation sera étudiée et basée sur les années fiscales 2013 à 2016.

Il est proposé de modifier certains articles et formules dans la LPFI et dans l'annexe, ch. 4 et 5 et d'en abroger d'autres contenant des mesures transitoires, lesquelles ne sont plus actuelles.

Au cours de la séance de commission, plusieurs membres ont émis des remarques. Il a été relevé un manque d'anticipation par rapport au PF 17; les membres de la commission ont également noté que cette révision n'est pas d'une grande ampleur, mais est plutôt cosmétique. Il est clair que la prochaine modification de cette loi aura certainement des conséquences plus importantes que la modification qui nous occupe aujourd'hui. Notre commission a également débattu les critères globaux et leurs objectivités.

Enfin, les montants globaux ainsi que les pourcentages et les répartitions n'ont pas été discutés lors de cette révision. Notre commission vous propose également deux changements de faible importance que je vous expliquerai lors de la lecture des articles. Je vous invite donc à entrer en matière et à soutenir le projet bis de la commission.

**La Commissaire.** Je remercie tout d'abord le rapporteur pour ces indications précises.

Comme vous avez pu le constater, le système de péréquation, entré en vigueur dans notre canton en 2011, est un outil solide, mais complexe. La première évaluation menée par un groupe de travail composé de représentants de l'Etat et des communes montre que dans l'ensemble cette grande machine répond aux objectifs visés. Le mécanisme de la péréquation des ressources ne mérite aucune modification. Toutefois, comme vous avez pu le constater à la lecture du message et du rapport du groupe de travail, certains ajustements sont nécessaires pour la péréquation des besoins. Je tiens à souligner le travail réalisé pour aboutir à cette évaluation. Ce

mécanisme d'évaluation périodique est un élément important de cette législation. Il permet d'adapter le système péréquatif en fonction notamment de l'amélioration de la précision ou du niveau de détails des indicateurs statistiques, par exemple ici pour le nombre d'équivalents plein temps. Il permet également de tenir compte de nouvelles tâches assumées par les communes ou de leur augmentation comme dans le domaine de la petite enfance, ce qui motive désormais la prise en compte du nombre d'enfants de moins de 4 ans.

Le système choisi en 2009 et entré en vigueur en 2011 est donc robuste et hormis les quelques ajustements proposés aujourd'hui, il doit être maintenu. Les prochaines évaluations permettront de prendre en compte de nouveaux indicateurs dès qu'ils présenteront la qualité nécessaire; je pense ici en particulier à la question de la longueur des routes communales. Je donnerai éventuellement des explications complémentaires, mais c'est la raison de la non-prise en compte de cet indicateur.

La péréquation financière est un élément important pour les communes: elle limite les disparités entre elles et permet de leur confier des tâches sans devoir concevoir des usines à gaz financières pour les accompagner dans chacune des tâches confiées. La péréquation ne doit toutefois pas être prise pour ce qu'elle n'est pas: elle n'est pas un mécanisme financier destiné à régler toutes les disparités financières entre communes, que celles-ci soient pérennes comme la situation géographique ou provisoire comme certaines réformes fiscales. La nature même de ce mécanisme veut que le système reste stable. Sur le long terme, il convient donc de ne pas l'examiner qu'en fonction des communes qui gagnent ou qui perdent, mais surtout en fonction de la rigueur et de la cohérence des mécanismes mis en place. Ce n'est qu'à cette condition que le système pourra fonctionner durablement et jouer son rôle, même lorsque des réformes toucheront des conditions-cadres, par exemple celles du Projet fiscal 2017.

Pour finir, je tiens à nouveau à remercier toutes les personnes qui ont participé au groupe de travail ainsi qu'à la commission parlementaire. Je crois que le climat de confiance dans lequel ont été réalisés ces travaux a permis d'aboutir à une optimisation du système. Je vous invite donc à entrer en matière sur ce projet de loi.

**Doutaz Jean-Pierre (PDC/CVP, GR).** Mon lien d'intérêts: je suis syndic de la commune de Gruyères.

Merci au Conseil d'Etat pour son message.

Bien que les modifications projetées peuvent être qualifiées, comme l'a dit le rapporteur, de mineures, voire de cosmétiques pour certains ou encore de décevantes ou n'apportant rien de nouveau pour d'autres, de l'avis des membres de la commission, la modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale telle que proposée et accompagnée du message de la Direction des institutions, de l'agri-

culture et des forêts et son projet bis seront acceptés par le groupe démocrate-chrétien.

Le système péréquatif fribourgeois est par nature évolutif. Réévalué tous les quatre ans, il est qualifié de simple et de transparent avec des pistes et objectifs proposés tendant à l'équilibre des charges et une certaine équité. La solution fribourgeoise a d'ailleurs été classée en deuxième position par Avenir Suisse derrière le canton de Glaris. Le groupe démocrate-chrétien a lu attentivement le résultat du rapport sous la houlette du prof. Bernard Dafflon et le groupe ad hoc concernant la péréquation des ressources. Nous saluons et soutenons les trois critères de modifications proposés concernant l'instrument des besoins. Concernant les trois critères non retenus, c'est à regret que nous constatons que celui concernant les frais d'entretien des routes communales n'a pas pu être évalué faute de statistiques fiables. Nous demandons expressément que ce critère puisse être enfin identifié lors de la prochaine réévaluation. A cet égard, nous a-t-on dit, un projet d'analyse est en cours, mené par l'Office fédéral des statistiques en collaboration étroite avec le Service de la statistique et le Service des communes. A suivre.

Le groupe démocrate-chrétien peut s'accorder avec les réflexions et propositions de statu quo concernant les transports scolaires. Toutefois, cet aspect devra être reconsidéré lors de la prochaine réévaluation dans la mesure où trois années d'application de la nouvelle loi auront mis leur effet en application et que les chiffres seront connus. Outre ces quelques éléments, des enjeux majeurs influenceront les équilibres financiers des prochaines années et nous demandons d'ores et déjà leur prise en compte lors de la prochaine analyse. Je cite en priorité le PF 17, voire le nouveau plan directeur cantonal en particulier. Nous serons vigilants et attentifs aux conséquences de ces changements de paradigme. Nous constatons également que les critères géographiques et topographiques utilisés par la péréquation fédérale, dont bénéficient le canton de Fribourg, ne sont pas utilisés par ledit canton. Les régions des Préalpes en particulier en sont-elles prétéritées? Une orientation fiable sur ce critère serait la bienvenue. De plus, dans la mesure où les effets futurs pourraient être différents ou importants, le taux de péréquation des ressources, actuellement fixé à 2,5% calculé à partir du potentiel fiscal des communes, ne doit également pas être un tabou et être éventuellement réévalué.

Sur ces considérations, le groupe démocrate-chrétien entre en matière et accepte à l'unanimité le projet bis de la commission.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste entrera en matière sur la révision de la loi sur la péréquation financière intercommunale, péréquation instituée dans le but d'atténuer les disparités financières entre les communes, faut-il le rappeler.

Dans cette révision, nous prenons acte et sommes d'accord qu'il n'y a pas besoin de modifier la péréquation des ressources actuelle. En effet, les ressources communales se basent sur les rentrées fiscales potentielles; ça ne donne pas lieu à une modification de concept ou à une modification de paramètres.

Pour la péréquation des besoins, nous saluons la prise en compte des frais relatifs aux structures d'accueil familial de jour, ce qui favorisera les communes qui mettent en place des accueils extrascolaires, extrafamiliaux ou des crèches. Nous avons aussi pris note que les besoins de l'aide sociale ont été discutés sans vraiment trouver d'autres solutions. Nous sommes conscients de la difficulté d'un choix de critères, compte tenu entre autres du fait que les structures traitant le social sont le plus souvent intercommunales.

Le choix d'aujourd'hui qui est basé sur la densité de la population, c'est-à-dire le nombre d'habitants au kilomètre carré, ne tient pas compte des surfaces constructibles ou des surfaces agricoles. Ce n'est donc certes pas un paramètre idéal, mais à défaut d'une meilleure solution, il peut être considéré comme une approximation possible.

Et puis, il ne faut pas l'oublier, on vient d'en parler également, l'impact qu'aura le Projet fiscal 2017, le PF 17, sur les finances communales, soit, donc, une forte influence sur l'indice de potentialité fiscale. Dès lors, nous ne pouvons que recommander au Conseil d'Etat de remettre l'ouvrage sur le métier après l'introduction de la réforme de l'imposition des entreprises. Ou alors, peut-être encore mieux, de penser à une refonte complète du système de taxation des entreprises au niveau cantonal. A l'heure de la création des grandes entités communales, il ne faudra surtout pas oublier qu'aménagement et péréquation vont de pair.

**Savary Nadia** (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a étudié avec attention le projet de loi modifiant la loi sur la péréquation financière intercommunale.

Après analyse, nous remarquons les points suivants: les modifications touchent uniquement la péréquation des besoins. Certes, les modifications sont minimes, voire cosmétiques, mais en même temps, on ne peut pas aujourd'hui spéculer sur des données encore inconnues telles que les transports scolaires, le Projet fiscal 17 ou le plan directeur cantonal.

Le groupe libéral-radical est surtout déçu des statistiques encore non fiables sur la longueur des routes, mais se rend compte que pour chaque changement de critère, on se doit de se fier à la réalité des chiffres. L'analyse démontre que la pondération actuelle des indicateurs partiels s'écarte d'une méthode stricte fondée sur les montants des dépenses communales effectives et favorise les indicateurs techniques au détriment des facteurs sociaux. Ce principe est contraire à l'égalité de traitement entre communes. Le groupe libéral-radical soutient un mode de pondération des indicateurs de

besoins en fonction des dépenses communales effectives, des dépenses existantes, visibles et non pas complètement imaginaires. Il ne peut concevoir de continuer à ajouter un montant fictif de 549 millions, un ajout correspondant à 35% des dépenses réelles considérées. Ce n'est pas logique, c'est même complètement irrationnel et surtout pas justifiable. Nous avons le devoir de légiférer sur une pondération qui n'est ni manipulable, ni arbitraire, mais au contraire objective et réaliste, une pondération qui est strictement proportionnelle aux dépenses concrètes de chaque commune. Nous soutenons cette modification telle que proposée par le Conseil d'Etat et acceptée par la commission parlementaire.

Nous le remarquons, notre système fribourgeois est performant. Toutefois, il sera impératif de prendre en compte l'évolution de certaines données. Des pistes ont été discutées, le Projet fiscal, le plan directeur cantonal, l'entretien des routes, les transports scolaires ou encore la prise en compte de l'indice partiel de la densité de la population de la surface constructible de la commune et non de la surface globale de la commune. Cette liste n'est pas exhaustive, mais il s'agira d'en tenir compte lors de la prochaine révision de ladite loi, car ces domaines changeront drastiquement le paysage social et économique de nos communes.

C'est dans cet esprit que le groupe libéral-radical soutiendra à l'unanimité l'entrée en matière de ce projet de loi et l'acceptera tel que modifié par la commission parlementaire.

**Péclard Cédric** (*VCG/MLG, BR*). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis syndic de la commune Les Montets, commune bénéficiaire de la péréquation.

Le groupe Vert Centre Gauche a examiné avec beaucoup d'intérêt ce projet de modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale. Cette modification proposée fait suite à l'examen périodique prévu par la loi et échelonné tous les quatre ans. Il faut un bon appétit pour se mettre à table et consulter les documents d'accompagnement de ce projet, mais l'effort en vaut la peine; je souligne la grande qualité de ceux-ci, très instructifs, clairs et complets. Impossible donc d'aller dans tous les détails; je relève les deux axes principaux: la péréquation des ressources qui ne fait pas l'objet de modification, vu qu'elle correspond aux objectifs fixés, et celle des besoins qui se voit le sujet des modifications proposées.

Concernant cette péréquation des besoins, si plusieurs éléments supplémentaires d'analyse ont été examinés, certains ont pu être retenus ou adaptés, telle la prise en compte des structures d'accueil pour la petite enfance par exemple. D'autres ne l'ont malheureusement pas été: la longueur des routes communales, le critère géotopographique pour autres exemples. Les raisons de ces non-prises en considération sont clairement mentionnées et justifiées dans le rapport. Toutefois, ces éléments non retenus pourront toujours être reconsidérés lors d'une prochaine évaluation. Il fait plaisir de signaler qu'une étude nationale a mis en avant les grandes qualités

du système fribourgeois de la péréquation et qu'il le classe dans les tous meilleurs du pays. Notre groupe relève qu'il est important que l'Etat mette tout en œuvre pour pérenniser et garantir cette péréquation des besoins à son niveau actuel. Elle contribue à l'équilibre et à une meilleure homogénéité entre les communes.

Pour terminer, je salue l'excellence des travaux menant à cette évaluation du système menés par le Prof. Bernard Dafflon et de son analyse de performance en collaboration avec le Service des communes et du groupe de travail. Au vu de ces considérations, le groupe Vert Centre Gauche, bien entendu, entre en matière pour cette modification de loi et la soutiendra.

**Demierre Philippe** (*UDC/SVP, GL*). Je n'ai aucun lien d'intérêts avec cet objet. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et remercie le Conseil d'Etat pour son message.

Il est prévu que tous les quatre ans, la loi sur la péréquation financière soit évaluée. Les travaux relatifs à cette évaluation ont abouti à un rapport dont les résultats et conclusions ont fait l'objet de propositions de modifications de la loi sur la péréquation financière intercommunale. Les résultats de la procédure de consultation ont été analysés et ont donné lieu à un projet de loi modifiant ainsi la LPFI. Il est à noter que quelques petites modifications seulement ont été apportées. Ce que je peux regretter par contre dans cette modification, c'est que l'on ne tient pas compte du critère de la longueur des routes communales comme le demande la motion Alfons Piller/Emanuel Waeber. Je souhaite vraiment que cette donnée soit prise en compte lors de la prochaine évaluation de la LPFI. Le groupe de l'Union démocratique du centre soutiendra l'entrée en matière et l'ensemble des modifications proposées dans cette loi.

**Schnyder Erika** (*PS/SP, SC*). Je déclare mon lien d'intérêts: je suis syndique de la commune qui est la plus fortement contributrice et même très largement fortement contributrice – j'insiste – au stade de cette péréquation. Je précise également que je m'exprime ici en mon nom personnel.

Lors de la séance de commission, Mesdames et Messieurs, je m'étais abstenue, étant donné que j'avais estimé – et je continue d'ailleurs à l'estimer – que la modification de loi qui nous est soumise aujourd'hui est en fait plus de la cosmétique qu'autre chose. Il y a divers orateurs qui se sont exprimés sur plusieurs facteurs dont il aurait peut-être fallu tenir compte. En ce qui me concerne, je relèverai peut-être deux éléments qui me paraissent fondamentaux: lorsqu'on a élaboré cette loi, on était sous régime RIE III, dont on n'a absolument pas tenu compte. Lorsqu'on appliquera cette loi, on sera sous régime PF 17, dont on n'a pas non plus tenu compte. Alors, vous me direz que c'est difficile de prendre en considération quelque chose qui n'existe pas, mais à quelque part les initiants devaient quand même connaître les grandes lignes

de ce qui nous attendait. Je pense qu'il est important quand même qu'on tienne compte de toutes ces nouvelles factures, y compris d'ailleurs du système MCH2 pour la future révision de cette loi. Je pars de l'idée que c'est un système évolutif et que la prochaine révision ne sera pas de la cosmétique, mais qu'on attrapera vraiment les problèmes à la racine. Et en particulier, il y en a un qui est absolument indispensable pour une analyse très précise et très concrète, c'est le principe de la double péréquation. Lorsqu'on a introduit ce système péréquatif, on n'a pas tenu compte de cette double péréquation. Alors, solidarité entre les communes pour tenir compte des disparités, je veux bien, mais saigner les communes qui sont contributrices en faveur des autres dans le système de la double péréquation, ce n'est pas égalitaire et c'est de l'abus. C'est donc ce point-là qui devra être analysé.

Par ailleurs, il y a un autre élément – mais qui peut être réglé par voie d'ordonnance, ce qui m'a été confirmé par les services de M<sup>me</sup> la Commissaire – qui concerne les communes qui doivent payer un montant astronomique de l'ordre de 10 millions: sortir cette somme en une seule fois à un moment où justement plusieurs péréquations intercommunales ou interassociatives viennent également à échéance constitue une atteinte en tout cas aux liquidités de la commune. Il faudrait donc prévoir la possibilité d'échelonner ce montant en tout cas pour des sommes importantes, même si l'Etat, qui est fort riche, doit jouer les banquiers. Sur ces entrefaites, M. le Président, permettez-moi de vous dire que je continuerai à m'abstenir, mais à titre personnel.

**Bürdel Daniel** (PDC/CVP, SE). Ich möchte nur kurz eine, zwei Reflexionen meinerseits abgeben. Ich bin Gemeinderat in der Gemeinde Plaffeien und ein Vertreter von finanzschwächeren Gemeinden, die seit der Einführung des Finanzsystems zum Teil doch von einigen 100 000 Franken weniger aus dem Finanzausgleich profitieren können.

Wir sind alle einverstanden: Heute werden mit der ersten Revision dieses Finanzausgleichs, des kantonalen Systems, kosmetische Eingriffe vorgenommen. Als Vertreter der finanzschwachen Gemeinden und des Berggebietes fordere ich, dass in einer nächsten Revision auch noch vermehrt auf die Bedürfnisse der finanzschwachen Gemeinden eingegangen wird.

Ich bin mit Frau Staatsrätin Garnier einverstanden: Der interkommunale Finanzausgleich hat nicht zum Ziel, alle Unterschiede in den Finanzen der Gemeinden zu eliminieren. Und ich denke, dass wir mit dem System, das wir im Kanton heute anwenden, nicht zu weit gehen, obwohl Gemeinden wie Villars-sur-Glâne und andere ziemlich hohe Beträge besteuern. Wenn man unser System mit dem schweizerischen System vergleicht, das auch einen Ausgleich von 85 Prozent der Finanzkraft als Systemgrundlage hat, sind wir im Kanton Freiburg doch relativ weit entfernt davon, ein noch effizienteres System zu schaffen.

Insbesondere berücksichtigen wir im Kanton, wie gesagt, die geographischen und topographischen Kriterien meiner Meinung nach zu wenig und das muss unbedingt in einer nächsten Revision berücksichtigt werden.

**Le Rapporteur.** Je constate que l'entrée en matière n'est pas contestée. Je remercie les groupes pour leur prise de position.

Je fais un rapide tour de l'ensemble des propos: la plupart des groupes souligne la qualité de la péréquation actuelle, mais tous les groupes soulignent également cet aspect cosmétique et le manque, je dirais, de critères ou en tout cas que certains critères n'ont pas été ajoutés. Je pense que lors de la prochaine péréquation, des critères devront être ajoutés, en tout cas un certain nombre.

Pour venir plus précisément dans les groupes, le groupe démocrate-chrétien demande que les frais des routes communales et surtout l'implication du plan directeur cantonal soient pris en compte la prochaine fois; et le groupe démocrate-chrétien a également parlé de la réévaluation du taux de 2,5%.

Pour les deux dernières interventions, je comprends l'intervention de M<sup>me</sup> la Syndique de Villars-sur-Glâne, mais il est clair que le système péréquatif se veut un système solidaire et qu'il devra peut-être être revu avec le futur du PF 17. Pour ce qui est du député Bürdel, il est clair qu'un certain nombre de communes ont perdu un certain montant avec le nouveau système péréquatif et qu'à long terme, ça ne pourra pas continuer.

**La Commissaire.** Je note également que l'entrée en matière n'est pas combattue et que la qualité est relevée. Je note également que le critère des routes communales est demandé par quasi tous les groupes ici présents.

Vous avez peut-être pu voir dans le message qu'on disait que le programme informatique idoine n'était pas à disposition. Ce n'est pas le cas, le chantier a été commencé et les informations commencent à être traitées pour obtenir sur ce critère des données statistiques fiables. Je pense qu'à terme ce critère de la longueur des routes communales sera le critère qui fera office de critère géotopographique dans le sens où il est un meilleur critère que celui de l'altitude par exemple, lequel est relativement peu fiable. En réponse aux communes de montagne, je pense qu'on peut parler de l'intégration de ce critère une fois que les données statistiques fiables seront à disposition.

Concernant peut-être le PF 17, le Directeur des finances vient d'entrer. Il pourra confirmer ou infirmer mes propos, mais il a été expressément choisi de ne pas influencer la péréquation financière avec un système propre, avec le PF 17, dans le sens où il y aura un autre mécanisme de compensation pour le PF 17. Le Directeur des finances vient de me confirmer qu'il s'agira d'à peu près 9,5 millions par année qui seront répartis

entre les communes qui auront des baisses pendant sept ans pour lier au PF 17. Peut-être dire aussi que le PF 17 aura lui alors un impact sur la masse totale du montant péréquatif et que celui-ci diminuera d'un peu plus de 1,1 million pour les ressources et d'un peu plus de 550 000 frs pour les besoins.

Concernant la remarque de M<sup>me</sup> la Syndique de Villars-sur-Glâne, ces 10 millions de péréquation financière passeront, d'après nos premières estimations, à 5,8 millions avec le Paquet fiscal 2017 qui, selon nos estimations aussi, seront répartis entre les autres communes: quelque 2 millions pour Fribourg, un peu moins d'un million pour Granges-Paccot et Châtel-Saint-Denis par exemple. Je vois que M. l'ex-Syndic s'annonce sur ce sujet.

Concernant la double péréquation évoquée par M<sup>me</sup> Schnyder, c'est effectivement un problème en soi, mais ce problème aurait dû faire l'objet d'une réelle évaluation avec tous les budgets de toutes les associations de communes. En plus, il y a l'autonomie communale. C'est difficile de rentrer en matière sur le fait d'interdire une double péréquation dans toutes les répartitions des frais qui se font entre les communes.

J'ai noté aussi que le Grand Conseil a pris connaissance du fait que l'aide sociale n'a pas pu être traitée autrement que par les critères proposés, surtout dû à un problème de protection des données.

Enfin, j'ai apprécié l'intervention de M<sup>me</sup> Savary qui plaide en faveur d'un système qui est pondéré en fonction des dépenses communales effectives et qui n'a donc pas les biais qu'a le système que nous corrigeons maintenant. Il faut dire qu'entre-temps, il y a eu plusieurs répartitions des tâches, notamment pour l'école entre le canton et les communes, qui font que ce montant qui va manquer aux grandes communes dans la nouvelle péréquation a pu être compensé.

J'ai noté aussi que M. Piller demandait une refonte complète de l'impôt sur les personnes morales. Le but n'est pas de mélanger tous les chantiers. Actuellement, nous traitons de la péréquation financière; le Paquet fiscal 17 est un autre chantier et il y a une étude qui a été faite sur une perception régionale sur l'impôt sur les personnes morales, notamment pour les investissements, mais le but n'est pas de mélanger actuellement tous ces chantiers, mais d'avoir des lignes claires, traçables pour nos finances. Ceci dit, je vous remercie pour l'entrée en matière et je pense que nous pouvons poursuivre.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

## Première lecture

ART. 1 – LOI SUR LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE INTERCOMMUNALE (LPFI)

ART. 11, LET. B ET LET. F (NOUVELLE)

**Le Rapporteur.** Let. b: le remplacement des termes «le nombre d'emplois à plein temps» par les termes «le nombre d'équivalents plein-temps».

Let. f: ajout du nouveau et sixième critère qui prend en compte la petite enfance, soit le nombre d'enfants de moins de 4 ans domiciliés sur la commune, proportionnellement au chiffre total de la population communale.

- > Adopté.

ART. 13 AL. 2, LET. E ET LET. F (NOUVELLE), ET AL. 2<sup>BIS</sup> (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** Let. e: modification en lien avec l'art. 11.

Let. f: modification qui permettra de recalculer les six indices partiels composant l'ISB.

- > Adopté.

ART. 18 AL. 3 (NOUVEAU)

**Le Rapporteur.** La commission a ajouté un al. 3 (nouveau) à l'art. 18. En effet, il nous semble utile de mettre dans la loi une date pour la publication de l'ordonnance du Conseil d'Etat qui fixe le potentiel fiscal. Cet outil est indispensable aux communes pour l'établissement des budgets communaux et la date de publication de ce potentiel fiscal tardait ces dernières années.

**La Commissaire.** Le Conseil d'Etat se rallie à cette modification de la commission tout en précisant qu'actuellement les statistiques reposent sur une extraction au 30 août du Service des contributions et de l'Administration des finances ainsi que des calculs du Service des communes et que vraisemblablement, pour tenir ces délais, il faudra avancer la date de l'extraction au 30 juillet, éventuellement au 15 août, de façon à disposer d'un peu de marge.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 18 al. 3 (nouveau).

- > Art. 18 al. 3 (nouveau) modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

ART. 21

- > Adopté.

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 629ss.

**ART. 22 AL. 1**

**Le Rapporteur.** La commission a décidé de supprimer également l'al. 1 de l'art. 21. Il contenait principalement des mesures transitoires qui ne sont plus d'actualité, le délai étant échu depuis longtemps.

- > Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission (projet bis) à l'art. 22 al. 1.
- > Art. 22 al. 1 modifié selon la version de la commission (projet bis).<sup>1</sup>

**ART. 22 AL. 2**

- > Adopté.

**ART. 23 AL. 1 ET 2**

- > Adopté.

**ANNEXE, CH. 4 ET 5**

- > Adopté.

**ART. 2**

- > Adopté.

**ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS**

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

**Deuxième lecture****ART. 1 À ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS**

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

**Vote final**

Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 96 voix contre 0. Il y a 4 abstentions.

**Ont voté oui:**

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP),

Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghelmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 96.*

**Se sont abstenus:**

Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 4.*

—

<sup>1</sup> Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 629ss.

**Motion 2017-GC-107 Ruedi Schläfli/  
Emanuel Waeber  
Ajustement de l'impôt sur le revenu et  
de l'impôt sur la fortune<sup>1</sup>**

**Motion 2017-GC-113 Hubert Dafflon/  
Stéphane Sudan  
Modification de la loi sur les impôts  
cantonaux directs (LICD) – diminution  
de l'impôt sur les prestations en capital  
de la prévoyance au niveau de la moyenne  
suisse<sup>2</sup>**

> La motion 2017-GC-113 est retirée par ses auteurs.

**Mandat 2017-GC-94 Francine Defferrard/  
Hubert Dafflon/Bertrand Morel/Madeleine  
Hayoz/Romain Collaud/Sylvia Baiutti/  
Stéphane Peiry/Nicolas Kolly/André  
Schneuwly/Bruno Marmier  
Dégel des déductions fiscales forfaitaires  
pour primes d'assurance-maladie<sup>3</sup>**

**Motion 2017-GC-96 Markus Bapst/  
Thomas Rauber  
Diminution de l'impôt sur la fortune au niveau  
de la moyenne suisse<sup>4</sup>**

**Prise en considération commune**

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Dans l'exercice du pouvoir, il n'existe malheureusement pas de règle universelle susceptible de déterminer comment agir véritablement pour le bien commun. Dans ce Parlement, il existe des députés prêts à soutenir la défense de nobles causes, comme la défense de notre agriculture, la promotion du bilinguisme, un enseignement de qualité, une formation appropriée pour nos jeunes ou encore un hôpital fribourgeois digne de ce nom et peut-être géré d'une manière plus efficace.

De 2011 à 2016, nous avons vu éclore dans ce Parlement de nombreuses idées servant souvent les intérêts de la population fribourgeoise. Certes et contrairement à la logique de nos institutions, ces idées provenaient trop souvent du Parlement et trop rarement du Conseil d'État.

Durant cette législature 2011–2016, nous avons pourtant vu le canton de Fribourg devoir malheureusement adopter des

mesures structurelles et d'économies, encore en vigueur pour certaines, en raison des baisses fiscales accordées de manière irréflectée durant la législature 2006–2011.

En fait, pour les députés de droite de l'époque, le programme de cette législature était clair, puisqu'il ne consistait qu'en un seul et unique but, à savoir la baisse des impôts: 12 à 13 motions la même journée de session, sauf erreur, un record.

Après les sacrifices douloureux vécus durant les cinq dernières années, j'ai vraiment pensé que les députés apprentis fiscalistes s'étaient assez brûlés les doigts pour ne plus recommencer. En voyant les quatre instruments parlementaires déposés ce jour, force est d'admettre que le style député 4.0 version allègement fiscal revient malheureusement à la mode. Ceci est bien dommage. L'emploi dans le canton se porte bien, le taux de chômage est bas, le niveau de bien-être de la population est aussi bon et je n'entends pas les gens se plaindre d'un enfer fiscal, au contraire. Lorsqu'on compare le coût d'impôts intercantonal, il ne faut pas se fier uniquement au taux, mais également aux montants des loyers, d'assurance-maladie et frais d'écolage. Je vois mal un Fribourgeois déménager dans un canton voisin pour payer un petit peu moins d'impôts, mais un loyer deux ou trois fois plus cher.

Par contre, j'entends les préoccupations du Gouvernement concernant la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg, j'entends les moyens financiers qui devront être mis en œuvre pour ce centre cantonal fort que vous voulez tous, j'entends les administrés qui doivent attendre des mois, voire des années pour recevoir un permis de construire, une décision de justice, ou encore les communes qui se demandent qui va financer les frais extrascolaires suite à la décision récente du Tribunal fédéral.

J'entends également le Conseil d'État, par la voix de notre Ministre des finances, se faire du souci pour le PF 2017, suite au rejet de la RIE III, et avec toutes les inconnues, pour savoir qui va passer à la caisse, de la Confédération, du canton ou des communes.

Je vois surtout le canton de Vaud, qui a réussi à adopter déjà la réforme de sa fiscalité l'an dernier et qui, pour ce faire, a eu l'intelligence de ne pas baisser les impôts durant les années de vaches grasses justement pour prévoir l'avenir avec les années de vaches maigres, que ce soit à Lausanne ou à Sainte-Croix.

Il y a six ans, ce même Parlement avait adopté des baisses fiscales tellement gigantesques que le Conseil d'État n'avait pas osé les mettre en œuvre. Vous admettez tout de même qu'il est rare qu'un Gouvernement n'applique pas la motion votée par le Parlement. Il y en avait trois, sauf erreur.

La motion Waeber/Schläfli, qui prévoit des réductions de 5% de l'impôt sur le revenu et de 25% de l'impôt sur la fortune, est non seulement illégale, mais ne le permet pas, puisque les comptes de fonctionnement cantonal ne supporteraient pas une telle baisse.

<sup>1</sup> Déposée et développée le 20 juin 2017, *BGC* juin 2017 pp. 1471ss; réponse du Conseil d'Etat le 5 février 2018, *BGC* février 2018 pp. 743ss.

<sup>2</sup> Déposée et développée le 22 juin 2017, *BGC* juin 2017 p. 1477; réponse du Conseil d'Etat le 5 février 2018, *BGC* février 2018 pp. 745ss.

<sup>3</sup> Déposé et développé le 18 mai 2017, *BGC* mai 2017 pp. 911ss; réponse du Conseil d'Etat le 5 février 2018, *BGC* février 2018 pp. 734ss.

<sup>4</sup> Déposée et développée le 8 juin 2017, *BGC* juin 2017 p. 1470; réponse du Conseil d'Etat le 5 février 2018, *BGC* février 2018 pp. 737ss.



Chers collègues Waeber et Schläfli, puisque c'est sur cette motion que je m'exprime maintenant, moins d'Etat, je comprends bien, mais plus d'Etat, ça ne va pas. Avec une telle fonction, je vous rappelle que lorsque vous demanderez à l'Etat de prendre en charge pour vous les frais du traitement anti-varoa pour les détenteurs de colonies d'abeilles, quand vous demanderez à la Police cantonale d'avoir plus de moyens pour combattre l'insécurité, la construction de prisons ou encore l'augmentation du budget pour l'effectif des policiers, ou quand vous demanderez la statistique sur les renvois du territoire cantonal, eh bien ça coûte, ça a un prix, ce sont les prestations de l'Etat qu'il faut simplement financer. Vous ne pouvez pas demander de la main droite plus de prestations à l'Etat et, de la main gauche, lui couper le robinet. Ça ne fonctionne pas comme cela.

Avec toutes ces inconnues, il paraît terriblement sage de rejeter l'ensemble de ces motions et particulièrement celle-là qui mettrait à mal le budget cantonal, motion qui était déjà identique à l'époque et que le Gouvernement n'a pas osé appliquer durant ces six dernières années. On ne veut pas maintenant un déficit à nouveau de plusieurs centaines de millions, pour, à la fin, devoir à nouveau prendre des mesures structurelles.

**Waeber Emanuel** (UDC/SVP, SE). Certains d'entre vous se rappellent certainement du 2 février 2011. Ce jour-là, le Grand Conseil avait accepté partiellement la motion Siggen/Thürler/Rossier concernant la baisse de l'imposition fiscale. Il s'agit aujourd'hui d'arriver au moins au niveau de la moyenne suisse et pas plus.

C'est pour cette raison que notre groupe soutiendra également, en cas d'acceptation de la motion sur l'ajustement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune, celle demandant une diminution de l'impôt sur les prestations en capital de la prévoyance au niveau de la moyenne suisse, le mandat portant sur le dégel des déductions fiscales forfaitaires pour primes d'assurance-maladie et également la motion demandant une diminution de l'impôt sur la fortune au niveau de la moyenne suisse.

Avec la motion sur l'ajustement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune, nous vous invitons à accepter de fixer le coefficient annuel des impôts cantonaux directs à 95% et celui des impôts sur la fortune des personnes physiques à 75%, respectivement à 80%. Je laisse le Conseil d'Etat avoir cette flexibilité. Malheureusement, nous ne pouvons pas suivre l'argumentation du Conseil d'Etat sur le fait de ne pas vouloir soutenir cette motion pour la période fiscale 2018. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat n'a même pas mentionné nos arguments en faveur de cette motion.

En considérant les excellents résultats des comptes de l'Etat de Fribourg durant ces dernières années et en prenant en compte le développement des charges des comptes entre 2011 et 2016 avec une augmentation de 360 millions, soit de 11,3%, à 3,545 milliards, et en même temps une augmentation des recettes fis-

cales de 160 millions, soit de 14,2%, à 1,3 milliards, nous estimons que les contribuables de notre canton méritent un retour.

En comparaison avec d'autres cantons, nous constatons un déséquilibre majeur injustifié et sommes persuadés que l'Etat a la capacité de couvrir ces multiples tâches avec l'acceptation de cette motion et de donner un signe fort aux contribuables fribourgeois et surtout pour rester un canton attrayant pour de nouveaux contribuables.

Le canton clôt l'année 2016 avec un excédent de revenus du compte de résultats à hauteur de 90 millions avant les opérations de clôture. Il n'y avait pas urgence à faire des provisions pour alimenter des fonds à hauteur de 130 millions.

Les contribuables de notre canton méritent une adaptation de leurs charges fiscales et cela signifie un signe fort du canton pour leur montrer que l'Etat a comme objectif de gérer ses revenus fiscaux avec responsabilité, de manière durable dans le temps. Nous estimons une réduction du taux de 5% de l'impôt sur le revenu tout à fait raisonnable.

Selon les calculs effectués, une réduction du taux de l'impôt sur la fortune à hauteur de 20% – et non de 25% pour des raisons de dispositions de la loi sur les finances de l'Etat – signifiera à court terme un moins-perçu d'environ 20 millions – référence également aux comptes 2016 avec un montant de 87 millions.

Au niveau de l'impôt sur la fortune, le canton de Fribourg figure parmi les plus chers de Suisse. Là également, nous devons améliorer l'attractivité fiscale de notre canton.

Will unser Kanton auch in Zukunft attraktiv bleiben und gegen aussen nicht nur ein Bild der Innovation abgeben – wir werden nächsten wieder 25 Mio. Franken für die blueFACTORY sprechen –, sondern ebenfalls im Fiskalbereich kompetitiv bleiben, sind wir gezwungen, jetzt zu handeln und die von allen Akteuren bei jeder Gelegenheit erwähnten Rahmenbedingungen zugunsten der Steuerzahler zu verbessern.

Si cette motion n'atteint pas une majorité, notre groupe ne soutiendra pas les deux autres motions, respectivement le mandat.

**Bonvin-Sansonens Sylvie** (VCG/MLG, BR). Le groupe Vert Centre Gauche a analysé avec grande attention les quatre propositions qui nous sont faites dans le cadre de notre politique fiscale. Je vais donc vous transmettre nos quatre positions directement en une seule intervention. Certains députés de notre groupe reviendront sur l'un ou l'autre des objets. D'abord, les trois motions. Une première appréciation en préambule: nous sommes heureux de pouvoir débattre aujourd'hui rapidement, en ce début d'année, d'un même mouvement ces trois motions qui demandent toutes, par des biais différents, des baisses d'impôts. Il s'agit de régler rapidement le sort de ces instruments parlementaires pour permettre de continuer à préparer le PF 17 de manière sereine. C'est pourquoi nous nous rallions aux avis du Conseil d'Etat qui demande le refus de la motion Schläfli/Waeber et de la motion Dafflon/Sudan. Nous

sommes en plein dans un gros chantier de construction d'un nouveau bâtiment qui s'appelle PF 17 et qui mérite toute notre attention et une assise solide. Ce n'est vraiment pas le moment de réaliser des petits travaux de ravalement ou de procéder à l'ouverture de nouvelles fenêtres dans l'ancienne façade.

C'est non seulement une perte de temps, mais ce sont surtout des mauvais signes que nous donnons. Il faut refuser ces deux motions de manière nette, car nous savons aujourd'hui que les baisses d'impôts dans les autres cantons ont conduit à des situations ingérables, voire honteuses. Il est imprudent, pour ne pas dire inconscient, d'envisager des réformes fiscales qui réduisent les ressources alors que le PF 17 prévoit déjà de les réduire, sans que nous sachions à quelle hauteur. Nous constatons que les besoins sont nombreux dans les défis que le canton s'est fixé, alors qu'une réduction de plus rendra de plus en plus difficile leur financement; je pense par exemple au secteur de la formation qui nous est cher. La motion Rauber/Bapst a suscité des discussions au sein de notre groupe. Nous comprenons cette démarche qui vise à soutenir les investissements dans les PME, investissements réalisés par les propriétaires qui prennent souvent des risques avec leurs propres fonds. Mais nous ignorons l'étendue de la brèche qui sera ouverte. C'est pourquoi notre groupe est très partagé sur cette question. Certains soutiendront le fractionnement proposé par le Conseil d'Etat et d'autres refuseront nettement la motion.

Pour ce qui est du mandat, nous sommes là dans une autre dynamique. Il s'agit d'accompagner les incessantes augmentations des primes maladie en réactivant un outil de soutien à ceux qui en ont besoin. Annuler le gel des adaptations des déductions pour les primes d'assurance-maladie est une petite, mais une bonne mesure. Et il n'est plus possible, à notre avis, d'attendre 2020 pour agir dans ce sens. Notre groupe vous demande donc d'accepter ce mandat.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). Trois motions et un mandat de la droite; si je devais donner un titre, ce serait «Les motions du frein à l'enrichissement». Il n'est pas juste de théauriser l'argent. On demande de ne pas reporter les dettes; il en va de même concernant les capitaux. Nous sommes dans un Etat, nous avons la chance de vivre dans un canton de Fribourg qui est bien géré et qui a une situation globale qui est saine. Sur les dix dernières années, nous avons un surplus de recettes de quelque 35 millions par année. Il est important pour nous d'aller de l'avant en étant efficaces et en faisant en sorte que notre canton se trouve dans une moyenne nationale au niveau de la fiscalité. C'est là que nous serons mesurés et c'est là que nous pouvons être attractifs. Il est aussi important de rendre l'argent prélevé en trop à ceux qui l'ont majoritairement payé et c'est dans ce sens-là que vont ces différentes motions. En même temps, il faut se rendre compte que de grands projets pointent à l'horizon – PF 17 – et il y a beaucoup d'insécurité par rapport à ces changements qui sont importants et fondamentaux pour notre canton.

Certains députés auront tendance à dire quatre fois oui, d'autres vont dire quatre fois non. Je pense que l'avis du Conseil d'Etat est pondéré et judicieux. On ne peut pas dire quatre fois oui, car de toute évidence il en coûtera trop cher et on ne pourra pas, tôt ou tard, assumer ces décisions. Ce sera un déséquilibre aussi financier. Trois fois non, c'est tout autant faux: ça veut dire qu'on ne va pas aussi rembourser ceux qui ont trop payé en l'Etat. La charge fiscale, dans certains domaines dans notre canton, est nettement surélevée par rapport à la moyenne nationale. Quatre fois oui, c'est trop cher, quatre fois non, c'est injuste. Le Conseil d'Etat nous propose un système pondéré, qui permet d'aller de l'avant tout en prévoyant le PF 17 pour la fin de cette année.

Qu'en est-il de la motion Waeber/Schläfli? Cette motion, le groupe démocrate-chrétien lui trouve les défauts suivants: elle est trop cher – 59 millions – et elle est surtout limitée dans le temps, soit une année. Ce n'est pas ce que l'on veut. On veut une baisse fiscale dans le temps et non pas sur une année. Lorsqu'on compare les cantons, on compare leur situation fiscale sur la durée et non pas sur un coût. En plus, le Conseil d'Etat a des doutes concernant la légalité de la baisse de 25% au niveau de l'impôt sur la fortune.

Concernant la motion Dafflon/Sudan, j'ai appris hier qu'une même motion a été acceptée il y a six ans, mais jamais mise en œuvre. Là, je lance aussi un petit carton rouge au Conseil d'Etat et donne raison au collègue Pierre Mauron; il y a quand même des motions qui ont été pris en considération, qu'on traite à nouveau aujourd'hui et je trouve ce manque de suivi et de rigueur dommageable. Ceci fait aussi que les socialistes ont perdu un petit peu la confiance par rapport à ces motions-là.

Concernant notre motion relative à la baisse de la fiscalité sur les prestations en capital, en fait elle existe déjà, mais n'a pas été mise en œuvre. Néanmoins, dans le cadre du contexte global du paquet, nous sommes décidés et prêts à la retirer définitivement, malgré que sur le fond elle est pertinente et justifiée, mais nous ne manquerons pas de revenir à charge si la situation financière du canton est toujours aussi bonne.

Le mandat Defferard et alii, qui demande rien d'autre là aussi que le dégel de la déduction des primes d'assurance-maladie, le Conseil d'Etat doit, par la loi, réviser chaque année le montant déductible. Il ne le fait pas non plus dans ce cas de figure. Là, c'est un mandat qui va toucher tous les Fribourgeois et c'est dans ce sens-là qu'il a toute sa force. Néanmoins, nous sommes aussi partagés, vu la globalité par rapport aux conséquences d'un tel mandat. A titre personnel, j'approuverai aussi l'avis du Conseil d'Etat qui dit d'accepter la motion Rauber/Bapst et de donner quelque chose aux plus défavorisés, car gouverner, c'est trouver la part des choses, un juste équilibre entre les plus favorisés, les entrepreneurs et les moins favorisés.

Concernant la motion Bapst/Rauber, j'en appelle au groupe de l'Union démocratique du centre: n'allez pas voter non à cette motion, c'est la plus importante. Nous sommes les plus

chers au niveau de la fortune à partir de 200 000 frs. Et surtout, le bon côté de cette motion, vous qui défendez comme nous les PME et les chefs d'entreprise, est qu'elle va soutenir l'argent investi par les chefs d'entreprise dans leur propre société. Créer de l'emploi, créer de la plus-value, c'est ça, oser aller de l'avant. Se trouver avant midi aujourd'hui avec quatre non, personnellement je trouve que ce n'est pas responsable. Cette motion est pondérée, va de l'avant et corrige une chose qui doit être corrigée. Aussi, dans ce sens-là, baisser la fiscalité... (*Temps de parole épuisé*).

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Mon lien d'intérêts: je suis président de la Commission des finances et de gestion, mais je m'exprime pour le compte du groupe libéral-radical.

Les propositions des motionnaires Emanuel Waeber et Ruedi Schläfli méritent à n'en pas douter une réflexion approfondie. En effet, il n'y a pas eu ces dernières années de remise en question de la charge fiscale des personnes physiques par notre législatif. Il y a eu globalement une augmentation des prélèvements d'impôts et de taxes depuis le plan de mesures d'économies et cela de façon pérenne.

Pour mon groupe, j'ai fait une comparaison intercantonale des impôts des personnes physiques, avec plusieurs scénarios pour couples et personnes seules avec différents revenus et fortunes imposables.

Le résultat est implacable: notre canton arrive tout près de la voiture-balai, entre le 21<sup>e</sup> et le 23<sup>e</sup> canton suisse où la charge fiscale est la plus élevée. Et Fribourg n'est de loin pas le seul canton où il y a une bonne qualité de vie.

Qu'on le veuille ou non, force est donc de constater que notre canton manque cruellement d'attractivité, cela principalement sous l'angle de l'impôt sur la fortune.

Dans ce contexte-là, notre groupe parlementaire estime qu'il faut agir pour rattraper le peloton, mais cela de façon responsable et flexible.

Pour l'impôt sur le revenu, une baisse du coefficient cantonal est la bonne formule, car elle n'affecte pas les finances communales et ce quotient pourra être réadapté à la hausse, par exemple lors de l'introduction de la réforme fiscale des entreprises.

M. le Commissaire nous rétorquera que ce coefficient peut être abaissé par le législatif dans le cadre de l'examen du budget. En théorie, cela est vrai, mais en pratique le Conseil d'Etat verrouille le tout pour que cela ne se produise pas, sans chercher une éventuelle possibilité d'abaisser les impôts. Cela fait quelques années que je suis actif à la CFG et croyez-moi: je commence à bien connaître notre Ministre des finances ainsi que les stratégies de notre Conseil d'Etat.

Pour l'impôt sur le revenu, une baisse d'un point du coefficient représente environ 8 millions. Bien peu de choses par rapport aux résultats financiers avant opérations de clôture

de 126 millions en 2015 et 86 millions en 2016, comme vient de le relever M. le Député Waeber.

On voit bien que cela est possible et nous ne devons pas avoir peur. Dans ce contexte-là, notre groupe demande au Conseil d'Etat d'abaisser le coefficient annuel pour les revenus dès le budget 2019, dans une proportion qu'il jugera adéquate.

Le groupe libéral-radical s'engage naturellement à revoir cette situation lors de l'introduction de la réforme fiscale des entreprises qui ne doit pas péjorer les prestations publiques. Je m'y engage également personnellement dans le cadre de ma fonction à la CFG.

Pour l'impôt sur la fortune, la situation est encore plus préoccupante.

Pour de nombreux épargnants, les faibles rendements obtenus de leurs avoirs ne suffisent même pas à couvrir l'impôt. Et il en va de même pour les détenteurs d'actions de PME.

Comme le relèvent à juste titre nos collègues députés Bapst et Rauber, les actionnaires de PME sont imposés sur des valeurs fiscales très élevées et même bien souvent plus hautes que leurs valeurs vénales. Et il est vrai que des entrepreneurs doivent quelquefois verser des dividendes pour payer l'impôt sur la fortune. Cela va bien souvent à l'encontre des intérêts des entreprises.

Le Conseil d'Etat reconnaît la nécessité d'agir pour diminuer l'impôt sur la fortune et accepte le principe d'un allègement de 30 millions. Notre groupe soutiendra, comme le Conseil d'Etat, cette motion qui agit sur les barèmes et sur le taux d'imposition des titres non cotés. Aujourd'hui, cela est une mesure pérenne plus que nécessaire pour notre canton.

De notre point de vue, l'acceptation de la motion Bapst/Rauber répondrait à la demande des motionnaires Waeber et Schläfli, s'agissant d'une baisse de l'impôt sur la fortune. Le montant proposé par le Conseil d'Etat va même au-delà.

En conclusion, notre groupe estime que le Conseil d'Etat doit agir pour une diminution raisonnable de l'impôt des personnes physiques, comme nous l'avions déjà suggéré avec la motion Siggen/Thürler.

Donc oui à la prise en considération de la motion UDC, s'agissant de l'impôt sur le revenu, et oui avec le fractionnement pour la prise en considération de la motion PDC.

**Savoy Philippe** (PS/SP, SC). Je prends la parole ce matin concernant la motion Bapst/Rauber et n'ai donc pas de lien d'intérêts à déclarer, puisque vous savez bien que dans le domaine des arts, nous sommes très rarement, voire jamais concernés par des diminutions d'impôts sur la fortune, comme d'ailleurs la majorité de la population.

Cette motion nous invite donc à diminuer cet impôt, ce que notre groupe refusera, considérant qu'il pourrait peut-être

s'agir d'une bonne idée, mais qu'en l'état, il s'agit surtout d'un mauvais timing.

En effet, à l'heure où l'on vient d'ajouter une charge de 4 millions sur le dos des étudiants universitaires, où l'on promet du bout des lèvres et comme un immense cadeau quelque 8 millions aux communes dans le cadre du Projet fiscal 2017, à l'heure où nous connaissons les enjeux financiers liés à l'Hôpital fribourgeois, à la Caisse de pension, à la nouvelle loi sur les personnes en situation de handicap ou à celle sur l'enseignement spécialisé, et cela sans même parler de la résolution que nous avons votée récemment relative au maintien des camps sportifs et activités culturelles qui devra probablement trouver une réponse financière en partie à l'échelon cantonal, eh bien dans ce contexte chargé, le Conseil d'Etat nous dit que ce n'est pas un problème et qu'on peut très bien faire face à une diminution de rentrées fiscales de 15 millions – peut-être davantage – pour notre canton. Étonnant.

Mais il est vrai qu'il est compréhensible de permettre aux Fribourgeoises et Fribourgeois concernés de ne pas payer davantage d'impôts sur la fortune que ceux de la moyenne suisse.

Pourtant, dans le contexte encore incertain du Projet fiscal 2017, pour lequel nous ne connaissons pas encore toutes les incidences financières concrètes, il est dangereux de se priver aujourd'hui même de cette manne financière.

Le parti socialiste se veut donc aussi prudent que l'est notre grand argentier habituellement. N'oublions pas que les dernières baisses fiscales dans notre canton (entre 2007 et 2011) ont représenté 140 millions, c'est-à-dire l'équivalent de ce qui a manqué ensuite à la collectivité, impliquant les mesures structurelles qui ont tellement fait souffrir la population de notre canton.

A Fribourg, nous sommes souvent remplis de bon sens. Et il est connu que d'Ecublens à Giffers, notre population se retrouve dans l'adage qui dit: «On ne dépense pas l'argent que l'on ne possède pas.» Alors, de la même manière, je vous encourage à refuser aujourd'hui cette motion, parce que on doit conserver l'argent que l'on possède lorsque celui-ci répond à nos besoins.

**Senti Julia (PS/SP, LA).** Ich melde mich noch zu Punkt Nummer 3, dem Auftrag um Wiederzulassung der Erhöhung der Pauschalabzüge für die Krankenkassenprämien.

Im Namen der Sozialdemokratischen Fraktion spreche ich mich für eine Ablehnung dieses Auftrags aus. Wieso? Denn, wer bezahlt schon gerne Steuern und Krankenversicherungsprämien?

Erstens, weil der Kanton Freiburg – wie in der Antwort des Staatsrates ausführlich beschrieben wurde – im interkantonalen Vergleich an der Spitze mitmisch, und sämtlichen Haushalten grosszügige Pauschalabzüge gewährt, ja sogar

zusätzlich Abzüge für andere Versicherungen sowie für Zinsen von Sparkapitalien zulässt.

Zweitens, weil es gefährlich und zudem ungerechtfertigt wäre, sämtliche Haushalte, also auch diejenigen, die gut über die Runden kommen, zusätzlich zu entlasten, da dies zu beachtlichen Mindereinnahmen führen würde. Wie dies von den Auftraggebern richtig erkannt wurde, treffen die steigenden Krankenkassenprämien Haushalte mit geringerem Einkommen wesentlich stärker. Es ist somit offensichtlich, und wurde vom Staatsrat richtig erkannt, dass Personen mit Anspruch auf Prämienverbilligungen zuerst von zusätzlichen Entlastungen im Rahmen des Möglichen profitieren sollen.

Die Sozialdemokratische Fraktion begrüsst somit die von der Regierung vorgeschlagenen zusätzlichen 5–7 Mio. Franken, die für Subvention aufgewendet werden sollen, und in diesem Sinne eine Art Reaktivierung der Hilfe im Kampf gegen steigende Krankenkassenprämien, wie es Kollegin Bonvin-Sansonnens erwähnt hatte, zu gewähren. Ich bitte Sie, in diesem Sinne den Auftrag abzulehnen und dem Vorschlag des Staatsrates zu folgen.

**Godel Georges, Directeur des finances.** En entendant les uns et les autres représentants des partis, j'ai le sentiment que le projet global du Conseil d'Etat n'est pas si loin de la vérité. Les quatre instruments parlementaires, soit trois motions et un mandat, demandent tous une baisse d'impôts. Permettez-moi de vous apporter un éclairage, dans la mesure où j'ai entendu que c'est une motion, en plus des autres, qui est encore suspens, M. le Député Hubert Dafflon l'a cité. Je précise une chose de la part du Conseil d'Etat: les réponses à ces différents instruments parlementaires annulent l'ancienne motion de Siggen/Thürler de 2011. On ne l'a pas précisé dans les réponses, on aurait dû le faire, c'est un oubli de ma part, j'assume et je m'en excuse. Il reste encore la motion Markus Ith, notre président, concernant la fiscalité des entreprises; celle-ci sera traitée dans le cadre du Projet fiscal 17.

Le Conseil d'Etat estime qu'il se justifie de traiter chacun de ces instruments à la lumière des autres pour les raisons qui ont été évoquées, mais que je rappelle. Evidemment, vous l'avez compris, il n'est pas possible de tout faire. Certains aimeraient aller plus loin, d'autres aimeraient ne rien faire, mais je comprends les arguments des uns et des autres. On doit tenir compte du fait que les collectivités publiques supporteront les effets, durant quelques années, du Projet fiscal 17, dont les contours n'ont pas beaucoup changé depuis les dernières présentations. La charge pour les sept premières années sera inférieure à ce qui a été présenté précédemment. Nous avons l'intention de vous présenter ce projet à la session de décembre, mais ça dépend encore de l'avancement du projet fédéral.

Donc, il n'est pas possible de tout faire. Pour cette raison, nous nous devons de proposer une stratégie fiscale cohérente sur le moyen et le long terme, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales, tout en garantissant, et c'est

ça le plus important, des recettes fiscales qui permettent de financer les tâches de l'Etat.

J'en viens dans le détail des différentes interventions, sans aller trop loin. Je reviendrai peut-être en fonction des interventions.

Tout d'abord, la motion Waeber/Schläfli soutenue par le groupe libéral-radical, qui va dans le sens de faire un cadeau sur une année. C'était le sens de la motion de dire de faire un effort jusqu'à l'entrée en vigueur du Projet fiscal 17. Je peux comprendre, mais la stratégie du Conseil d'Etat est de tout mettre en œuvre pour réaliser ce que je viens de citer, à savoir continuer d'assumer les tâches de l'Etat, sans diminuer celles-ci. Pour ce faire, nous avons créé un bas de laine – vous le verrez encore avec les comptes 2017 – justement pour assumer les conséquences du Projet fiscal et celles-ci vont dans le sens d'aider les communes, comme cela a été cité tout à l'heure par ma collègue Directrice des institutions, à raison de 9,6 millions par année entre les communes et les paroisses (8,5 + 1,1). Cela signifie qu'il faudra avoir 60 millions.

C'est important d'avoir cette manne, parce que si on n'a pas cette manne dans la fortune, il faudra évidemment la prendre sur le compte de fonctionnement. Et là, on va toucher les tâches de l'Etat, ce qui n'est aux yeux du Conseil d'Etat pas acceptable, raison pour laquelle on dit non. Il y a d'autres éléments pour dire non, mais j'espère que vous comprenez bien qu'on a fait des bénéfices – 2015, 2016, 2017, mais en 2013 et 2014, on était à zéro. Donc, c'est la raison principale pour laquelle nous disons non, indépendamment de l'aspect légal. L'aspect légal, comme l'a dit le député Brodard, on pourrait le faire l'année prochaine, mais on ne peut pas, parce qu'il faut assurer l'avenir.

Je ne vais pas m'attarder sur la motion Dafflon/Sudan, étant donné que M. le Député Dafflon a annoncé qu'il allait la retirer. Merci, Monsieur le Député.

J'en viens au mandat Defferard et alii. Ce mandat demande d'annuler le gel de l'adaptation des déductions pour primes d'assurance-maladie et de faire correspondre la déduction accordée aux primes moyennes cantonales de l'assurance de base des soins dès la période 2017. J'aimerais juste rappeler pour information que les primes déductibles sont de 4380 frs pour les adultes, de 4040 frs pour les jeunes à charge et de 1040 frs pour les enfants. Evidemment, en 2013, on a fait des mesures structurelles; le gel est soutenable, étant donné qu'en comparaison intercantonale, nous accordons des déductions élevées pour les primes d'assurance. En 2017, malgré le gel qui date de 2013, la déduction accordée par notre canton reste généreuse, puisque seuls les cantons de Genève et du Tessin accordent des déductions supérieures. Argument supplémentaire: la grande majorité des cantons accordent la déduction effective des primes avec un montant maximum déductible. Fribourg, selon notre système, accorde une déduction forfaitaire. Sur la base d'une comparaison intercantonale, il n'existe aucune urgence. Mais je

vous affirme, chiffres à l'appui, qu'il n'y a aucune catégorie qui ne peut pas déduire son assurance. Dans toutes les catégories d'assurances, la totalité peut être déduite. Chiffres à l'appui, j'ai eu l'occasion de donner ça à M<sup>me</sup> la Députée qui a déposé le mandat. Bien sûr, compte tenu du barème progressif, le dégel profitera davantage aux personnes aisées qu'aux personnes de condition modeste. Je reviendrai à la fin de mon intervention sur cet aspect.

Ensuite, la problématique de la motion Bapst/Rauber. Là, il y a deux aspects: un aspect que nous acceptons et un aspect que nous n'acceptons pas, soit celui concernant les immeubles. Le premier aspect: notre impôt sur la fortune est élevé en comparaison intercantonale. J'ai les chiffres à l'appui et le document a été donné à tous les groupes présents dans ce Grand Conseil; tout le monde sait qu'on est les plus chers de Suisse, de 200 000 à 600 000 frs de fortune. Quand il y a des gens qu'on rencontre, qui veulent venir dans notre canton, eh bien ce n'est pas évident. J'en rencontre au minimum une par mois. Je ne vais pas vous dire le petit nombre de personnes et leur âge qui paient l'impôt sur la fortune, c'est effarant. Je peux vous dire qu'ils sont tous plus vieux que moi, pour la majorité, c'est vous dire. Donc, le Conseil d'Etat estime qu'il est nécessaire d'agir par le biais d'une baisse du barème d'impôts, qui bénéficie à tous les contribuables disposant d'une fortune. Cela a l'avantage d'améliorer les conditions cadres du canton de manière visible au niveau intercantonal. On est vraiment au vingt-sixième rang. C'est assez impressionnant. La mesure est simple à comprendre, à mettre en œuvre et peut être modulée en fonction des possibilités financières des collectivités publiques ou du type de contribuable visé.

Et puis il y a le deuxième aspect, soit celui des entrepreneurs actionnaires qui doivent payer l'impôt sur la fortune sur les actions de leur société. Ces actions sont estimées selon la formule suivante: deux fois la valeur de rendement + une fois la valeur des fonds propres divisé par trois. La valeur de rendement est déterminée en capitalisant les profits au taux de l'ordre de 7%. Lorsque les sociétés sont profitables, il en découle une valeur de rendement élevée. Par exemple, une société qui fait des bénéfices annuels de 100 000 frs et une valeur de rendement de 1,4 million – 100 000 sur sept –, si l'actionnaire laisse des bénéfices dans la société parce qu'elle doit investir, la valeur des fonds propres augmente aussi. Il en résulte alors une valeur d'entreprise élevée et l'entrepreneur doit payer l'impôt sur la fortune sur le goodwill qui est dans la société, mais qui n'est pas encore réalisé. C'est ça, la problématique. Ce système n'est pas encourageant pour l'entrepreneur actionnaire. Et là, permettez-moi d'insister. Quand je parle de l'entrepreneur actionnaire, il ne s'agit pas de nos multinationales, il s'agit du tissu économique de notre canton. C'est important. Il y en a dans tous les districts. C'est ce qui est la base de notre société: le tissu économique. Là, je crois qu'il faut vraiment le prendre en compte. Je comprends bien le fait de baisser l'impôt sur la fortune, mais rappelez-vous que ce sont les PME qui créent l'emploi.

Et pour répondre à une argumentation qui a été faite tout à l'heure par M. le Député Savoy, ce dernier a raison et c'est pourquoi on a mis à la fin de la réponse qu'on mettra en œuvre en fonction du Projet fiscal. Nous, le Conseil d'Etat, voulions donner des réponses, voir ce que ça donne et ensuite voir l'articulation qu'on peut faire avec ces différents instruments parlementaires, avec le Projet fiscal.

La dernière stratégie de nos réponses – le député Brodard, président de la CFG, a dit bien connaître la stratégie du Directeur des finances –, je vous la donne, mais vous l'avez comprise: je ne peux pas venir devant vous en disant oui à toutes les baisses fiscales et on donne tout aux riches et rien aux pauvres. Ce n'est pas défendable. Avec l'impôt sur la fortune, on touche une catégorie de contribuables. Ce geste, on doit le faire pour les raisons évoquées, mais je ne peux pas en même temps dire oui au mandat qui favorise aussi, avec la progression, les hauts revenus. C'est la raison pour laquelle, dans la stratégie du Conseil d'Etat, nous sommes venus avec la proposition de mettre 5 à 7 millions aussi dans le cadre du Projet fiscal. C'est ça, la stratégie du Conseil d'Etat.

- > Au vote, la prise en considération de la motion 2017-GC-107 Ruedi Schläfli/Emanuel Waeber est refusée par 41 voix contre 39. Il y a 3 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

#### *Ont voté oui:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 39.*

#### *Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Mäder-Brülhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP),

Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 41.*

#### *Se sont abstenus:*

Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP). *Total: 3.*

### **Mandat 2017-GC-94 Francine Defferrard/ Hubert Dafflon/Bertrand Morel/Madeleine Hayoz/Romain Collaud/Sylvia Baiutti/ Stéphane Peiry/Nicolas Kolly/André Schneuwly/Bruno Marmier Dégel des déductions fiscales forfaitaires pour primes d'assurance-maladie**

#### **Prise en considération**

**Defferrard Francine** (PDC/CVP, SC). Je m'exprime à titre personnel comme l'une des auteurs du mandat.

Le 11 novembre 2013, le Conseil d'Etat décidait par ordonnance de geler dès la période fiscale 2014 le montant des déductions forfaitaires pour primes d'assurance-maladie en reprenant celles de 2013, à savoir 4380 frs pour un contribuable, 8760 frs pour des époux, 4040 frs pour un jeune adulte en formation à charge et 1040 frs pour un enfant à charge jusqu'à 18 ans révolus.

Le gel des déductions forfaitaires a eu pour conséquence une augmentation dès 2014 de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Le mandat qui vous est soumis aujourd'hui vise à annuler cette augmentation d'impôt sur le revenu décidé unilatéralement par le Conseil d'Etat.

Le texte de la loi – et là, je me réfère à l'art. 34 al. 1, let. g de la loi sur l'impôt cantonal direct (LICD) – actuellement en vigueur dit que le Conseil d'Etat arrête pour chaque période fiscale le montant maximal déductible au titre des primes de base pour l'assurance-maladie et accident. Traditionnellement, la déduction maximale accordée correspond aux primes moyennes cantonales de l'assurance de base des soins, arrondie à la dizaine supérieure. Ainsi, le montant des déductions forfaitaires évolue en fonction des montants des primes d'assurance.

Si en 2013, le Conseil d'Etat avait voulu faire une mesure pérenne du gel des déductions forfaitaires, il aurait dû modifier la LICD et proposer une modification au Grand Conseil. Or, il ne l'a pas fait.

Le montant des déductions forfaitaires accordé par le canton de Fribourg fait partie de la fourchette supérieure au niveau national des déductions accordées. Cela n'est pas contestable. Cet élément de la taxation fiscale ne saurait cependant être sorti de son contexte général.

En 2017, la déduction forfaitaire pour une personne adulte est de 4380 frs pour Fribourg, 6423 frs pour Genève et 5200 frs pour le Tessin. Si l'on s'en tient à l'Annuaire statistique du canton de Fribourg 2018 (p. 395), la moitié environ des contribuables fribourgeois perçoit un revenu imposable égal ou inférieur à 44 000 frs. Pour un revenu imposable de cet ordre selon le simulateur fiscal proposé par la Confédération, l'impôt cantonal à payer par des époux retraités ou un couple avec deux enfants est de 1000 frs à Genève, 1050 frs au Tessin et 2150 frs à Fribourg.

L'impôt cantonal à payer dans le canton de Fribourg dans la situation médiane que je viens d'évoquer est près du double de celui à payer dans les cantons de Genève et du Tessin. L'amplitude des déductions forfaitaires n'a pas le même effet dans tous les cantons. Au niveau des barèmes d'impôts sur le revenu des personnes physiques, le canton de Fribourg est en queue de peloton.

Dans sa réponse au mandat du 5 février 2018, le Conseil d'Etat envisage par hypothèse de travail la prime d'assurance-maladie la moins chère et évoque celle avec le modèle du médecin de famille, avec une franchise de 2500 frs et des primes de 2240 frs par an. Ces indications ne sont pas représentatives du tout.

En 2017, la prime d'assurance-maladie (y compris l'assurance-accidents) pour un adulte fribourgeois était bel et bien de 422 frs par mois, soit 5064 frs par an. Ce chiffre ressort du site internet de l'Etat de Fribourg, rubrique «Actualités du 26 septembre 2016», intitulée «Hausse excessive des primes d'assurance maladie».

Dans le cadre du gel des déductions forfaitaires et donc de l'augmentation de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, le message concernant le programme de mesures structurelles et d'économies du 3 septembre 2013 estimait les recettes fiscales supplémentaires à concurrence de 4,5 millions sur 3 ans pour les années 2014–2016, soit 1,5 million par an pour l'Etat.

Dans le cadre du présent mandat et de l'annulation du gel des déductions forfaitaires, le Conseil d'Etat estime l'incidence à une perte fiscale de 22 millions pour l'année 2018.

Nous ne disposons pas des détails de ces estimations. Pour moi, l'estimation annuelle entre les années 2014, 2015 et 2016 d'une part, et celle pour l'année 2018 d'autre part, n'est pas cohérente.

Le dégel des déductions forfaitaires bénéficiera à plus de 85% des 169 000 personnes physiques contribuables de notre canton.

Le printemps est de retour. Le temps du dégel est venu.

Je vous invite à soutenir le mandat.

**Schoenenweid André** (PDC/CVP, FV). Je m'exprime au nom du groupe démocrate-chrétien.

Le programme des mesures structurelles et d'économies 2013–2016 a été soutenu par le groupe démocrate-chrétien face au déficit annoncé annuellement. Le rétablissement des finances cantonales a permis déjà et à plusieurs reprises de desserrer et d'assouplir la pression sur ces mesures structurelles. Nous sommes toujours très sensibles aux situations souvent difficiles en regard des lourdes dépenses pour les familles et les retraités, quand il s'agit du paiement des primes des caisses maladie. Au sein du groupe, une bonne majorité demande d'annuler le gel des déductions des primes des caisses maladie. Cette prise de position a été rendue clairement plus difficile en raison des fortes différences entre les chiffres mentionnés tant dans le message 2013, évoquant les économies possibles, que ceux plus ou moins annoncés dans le message du 5 février 2018. Néanmoins, la majorité du groupe va privilégier l'objectif du mandat, c'est-à-dire alléger la charge fiscale des familles et des retraités souffrant en particulier dans le paiement de ces primes de caisses maladie en constante augmentation. Les familles, sans leur donner des adjectifs souvent erronés, méritent toute notre attention. Le montant supplémentaire de 5 à 7 millions peut être salué dans l'augmentation future des subventions LAMal, tout en étant lié, d'après le message, au Projet fiscal 2017 tant attendu, mais certainement mis en vigueur pas avant 2020, voire 2021.

Pendant ces années d'attente, la majorité du groupe démocrate-chrétien veut ce dégel et le veut maintenant. Elle veut soutenir les familles qui souffrent et la majorité accepte dès lors le mandat qui vous est proposé de déductions fiscales sur les primes des caisses maladie et vous prie d'en faire de même.

**Schneuwly André** (VCG/MLG, SE). Wie bereits unsere Fraktionspräsidentin gesagt hat, danken wir dem Staatsrat für die Antwort.

Die Antwort des Staatsrates bezüglich der Wiedezulassung der Erhöhung der Pauschalabzüge präzisiert, dass er kein Giesskannenprinzip will und nur Haushalte entlastet und Personen unterstützt, die darauf Anspruch haben.

Er will das mit einem Betrag von 5–7 Millionen Franken machen und zwar erst ab dem Jahre 2020. Das ergibt aus der Sicht der Fraktion Mitte Links Grün zwei Probleme: Er will dies erst im Jahre 2020 machen – bis dahin sind immerhin noch zwei Jahre – und er will dann beurteilen, wie die finanzielle Lage des Kantons aussieht. Dies scheint uns problematisch. Wir denken, die Wiedezulassung des Pauschalabzugs sollte spätestens ab 2018 wieder möglich sein. Für Haushalte mit kleinem Einkommen ist dies dringend notwendig.

Aus diesen Gründen empfiehlt die Fraktion Mitte Links Grün, das Mandat anzunehmen.

**Godel Georges, Directeur des finances.** J'ai bien entendu les différentes interventions, en particulier celle de M<sup>me</sup> la Députée Defferrard. J'ai eu l'occasion de vous transmettre les chiffres qui sont clairs, puisque les bases de calcul de l'époque étaient basées sur une variation des primes d'assurance-maladie de 1,6%. Vous connaissez la suite, puisque vous avez le tableau 2014: 2,1, 3,8, 3,9, 5,2 et 3,7%. Cela signifie que cela fait 20,1%, ce qui nous amène au chiffre de plus de 20 millions d'effets sur la fiscalité cantonale et il faut bien sûr prendre en compte aussi la fiscalité communale, puisqu'il y a les effets sur les communes à raison de 75%.

Vous avez cité la loi et vous avez raison de la citer. Mais il y a une ordonnance, donc tant que l'ordonnance n'est pas modifiée ou abrogée, elle continue de s'appliquer et les montants forfaitaires déductibles ne changent pas. Si le Conseil d'Etat n'a pas voulu changer la loi, il est bien conscient qu'un jour, avec l'augmentation, il faudra peut-être agir.

Aujourd'hui, je voulais démontrer que dans toutes les catégories, chaque contribuable peut déduire la totalité, si on prend par exemple les catégories familles que vous avez citées. Il n'y a pas d'ambiguïté là-dessus, tout le monde trouve la solution pour déduire les primes d'assurance-maladie, en dehors de l'assurance-accidents, et là cela fonctionne. Aujourd'hui, vous l'avez dit, on est dans la catégorie parmi les plus élevées, à part Genève et le Tessin. Continuons encore comme cela quelques années et après on verra si cela a malheureusement continué d'augmenter. Le Conseil d'Etat a toujours la loi; il y aura simplement à abroger l'ordonnance pour faire une geste pour ces familles quand le besoin s'en fera sentir.

- > La majorité qualifiée est requise.
- > Au vote, la prise en considération de ce mandat est refusée par 55 voix contre 38. Il y a 7 abstentions.
- > Cet objet est ainsi liquidé.

*Ont voté oui:*

Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/

CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 38.*

*Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 55.*

*Se sont abstenus:*

Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Dou-taz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP). *Total: 7.*

## Motion 2017-GC-96 Markus Bapst/ Thomas Rauber Diminution de l'impôt sur la fortune au niveau de la moyenne suisse

### Prise en considération

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE). Meine Interessenbindungen: Ich bin KMU-Unternehmer und Präsident des Gewerbeverbands Sense.

Im Kanton Freiburg werden die Vermögen sehr hoch besteuert. Die Vermögensbelastung trifft insbesondere KMU-Unternehmer, die ihr privates Vermögen in ihrem eigenen Unternehmen investiert haben. Durch eine teilweise Entlastung bei der Vermögenssteuer kann diesen KMU-Unternehmen direkt unter die Arme gegriffen werden.

Ich danke dem Staatsrat für die Unterstützung unserer Motion und bestätige, dass wir Co-Motionäre mit der Aufteilung, mit dem fractionnement, einverstanden.



Merci, Monsieur le Conseiller d'Etat Godel, pour le fort soutien en faveur des entrepreneurs PME fribourgeois et pour vos explications.

Unsere Motion ist eine direkte Wirtschaftsförderung, die ohne Umschweife über Studien etc. sofort Mittel frei macht, um neue Investitionen und Arbeitsplätze für unsere lokale Wirtschaft zu generieren. Die sehr hohe Vermögenssteuer im Kanton Freiburg zwingt viele Unternehmer, jährlich umfangreiche Dividenden-Ausschüttungen vorzunehmen, um die Vermögenssteuer zu finanzieren. Der kalkulierte Steuerwert der KMU-Aktien ist hoch und ein nicht realisierter Wert. Herr Staatsrat Godel hat dies bereits in der Eintretensdebatte detailliert erklärt. Diese Investitionen werfen keine direkte Rendite ab, aber die hohe Vermögenssteuer muss jährlich bezahlt werden. Wenn dann eine Dividende ausgeschüttet werden muss, um die Steuer zu finanzieren, fehlt dieses Geld für die notwendigen Investitionen im Betrieb.

Weiter hat der Kanton Freiburg ein Interesse daran, wohlhabende Personen im Kanton zu halten. Eine Senkung der Vermögenssteuer hilft natürlich, solche Steuerkapitel im günstigen Umfeld zu pflegen. Es muss bedacht werden, dass diese Personen neben Vermögenssteuern natürlich auch Einkommenssteuern bezahlen.

Liebe Kolleginnen und Kollegen der Sozialdemokratischen Fraktion: Sie vergessen scheinbar, dass die Vermögen bereits einmal als Einkommen versteuert worden sind. Unsere Motion ist eine Motion zur Unterstützung der Unternehmer, des Gewerbes, unserer KMU. Sie ist ausgewogen. Sie sichert Arbeitsplätze und ist finanziell tragbar.

Ich lade alle Grossräte, insbesondere auch die Kollegen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ein, hier die KMU und die Gewerbler unseres Kantons zu unterstützen.

**Bapst Markus** (PDC/CVP, SE). Zu meinen Interessenbindungen: Ich bin Aktionär in der eigenen Firma und Steuerzahler in diesem Kanton und bezahle auch Vermögenssteuern.

Ich möchte hier nicht auf die Argumente zurückkommen, die im Bereiche des Unternehmertums bereits angeführt worden sind, sondern lieber noch ein anderes, ein neues Argument, das noch nicht erwähnt worden ist, anführen: Die Vermögenssteuerbelastung ist gegenüber der Einkommenssteuerbelastung in diesem Kanton unverhältnismässig. Ich gebe Ihnen ein Beispiel: Ein verheiratetes Paar ohne Kinder entrichtet für 100 000 Franken steuerbares Einkommen im günstigsten Kanton, Zug, 3008 Franken Einkommenssteuern. Im Kanton Freiburg, übrigens auf dem 18. Rang, bezahlt das gleiche Paar 9977 Franken, also etwa dreimal mehr als in Zug. Für 100 000 Franken Vermögen bezahlt das gleiche Paar aber in Freiburg rund sechsmal mehr Vermögenssteuern als im günstigsten Kanton, Nidwalden, nämlich 6451 Franken Vermögenssteuern gegenüber 1270 Franken im günstigsten Kanton. Die relative Belastung durch die Vermögenssteuer

ist demnach doppelt so gross wie bei der Einkommenssteuer. Dies ist in meinen Augen nicht gerechtfertigt und muss korrigiert werden.

Die Anpassung der Vermögenssteuer ist ein einfaches Wirtschaftsförderungsinstrument, welches für einmal den eigenen Unternehmen zu Gute kommt und ohne hochtrabende Theorien schnell umgesetzt werden kann. Ich bin überzeugt, dass der Staat durch die Massnahme schnell profitieren wird. Die Entlastung wird zu mehr Investitionen und gesicherten Arbeitsplätzen führen, die Abwanderung vermögiger Personen bremsen. So bleiben dem Staat Steuererträge erhalten und es werden neue Steuern indirekt durch zusätzliche Wertschöpfung wieder zufließen.

Viele Mittelständler haben etwas Vermögen, welches sie zur Überbrückung schlechter Zeiten, aber auch für ihre Pension, zur Seite gelegt haben. Sie werden heute für ihr vorbildliches Verhalten mit Steuern geschöpft, das heisst bestraft. Geben wir gerade diesen Leuten, welche den Staat heute durch ihre tägliche Arbeit und ihr vorbildliches Verhalten tragen, etwas zurück, und stimmen der Motion zu.

**Brodard Claude** (PLR/FDP, SC). Je me permets de reprendre la parole et je cite tout de suite mon lien d'intérêts particulier avec cette motion: je suis propriétaire des actions de ma fiduciaire. Je suis en train de les racheter et c'est vrai que la problématique de la valeur fiscale de mes actions est réellement une problématique, puisqu'aujourd'hui je suis imposé plus fortement que le prix de mes actions. En capitalisant les rendements, on arrive à des valeurs qui sont trop élevées. Les arguments qui viennent d'être donnés par les motionnaires sont justes et je crois qu'on doit les retenir.

Je voulais aussi revenir sur la position du Conseil d'Etat. Pour moi, cette position est correcte. On soutient non seulement l'entrepreneur qui a ses propres actions, qui travaille dans sa propre entreprise, qui a pris le risque d'entreprise, qui forme des apprentis, qui engage des gens et participe à l'activité économique. Je voulais simplement maintenant m'adresser au groupe de l'Union démocratique du centre, parce que j'ai entendu M. Emanuel Waeber dire: «Si notre motion est refusée, on va s'opposer à tout.» Je crois qu'on doit prendre un petit peu de hauteur, Mesdames et Messieurs, puisqu'en finalité, s'agissant de votre motion, vous vouliez aussi agir sur la charge fiscale de l'impôt sur la fortune. Avec la motion qui est proposée par les députés PDC, c'est même meilleur, puisqu'on agit sur les barèmes; c'est donc une mesure qui est pérenne dans le temps, contrairement à l'adaptation du coefficient cantonal qui pourrait être revu d'année en année. De ce point de vue-là, je pense que vous, Mesdames et Messieurs les Députés UDC, vous devriez accepter cette motion, d'autant plus que l'effort financier consenti par le Conseil d'Etat est de 30 millions, soit supérieur à ce que vous avez proposé. Donc, de la responsabilité et acceptons cette motion avec le plafonnement.

**Boschung Bruno** (*PDC/CVP, SE*). Alle Steuervorlagen wurden heute Morgen entweder abgelehnt oder zurückgezogen. Wir sind nun eingeladen, zu dieser letzten verbleibenden Motion Stellung zu nehmen und darüber zu entscheiden, ob aus der ganzen Steuerdebatte für die Bevölkerung unseres Kantons doch noch etwas Positives übrig bleibt.

Persönlich, aber auch im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion, welche die vorliegende Motion Bapst/Rauber einstimmig unterstützt, hoffe ich sehr, dass wir dies noch schaffen werden. Es wäre sehr bedauerlich, wenn wir nach dieser Debatte am Schluss sagen müssten: Ausser Spesen nichts gewesen. Ich möchte hier – und da blase ich ins gleiche Horn wie Kollege Brodard – an die Kolleginnen und Kollegen der SVP-Fraktion appellieren und sie dazu aufrufen, in dieser letzten Vorlage Gnade vor Recht walten zu lassen und davor abzusehen, diese Motion abzulehnen – einzig aus der Frustration über die gescheiterte Motion Schläfli/Waeber. Das wäre schade und wohl in weiten Kreisen der Bevölkerung, vor allem auch bei den vielen KMU, nicht nachvollziehbar.

Im Bereich der Vermögenssteuer – wir haben es gehört – stehen wir im interkantonalen Vergleich sehr schlecht da. Dies präzisiert auch der Staatsrat in seiner Antwort auf die Motion und er erklärt sich in der Folge bereit, diese Motion anzunehmen. Es braucht dringend eine Korrektur. Es kann nicht sein, dass wir für potentielle private Neuzuzüger derart unattraktiv sind, dass sie den Kanton Freiburg als Wohnsitz meiden. Schlimmer ist aber noch – das wurde noch nicht erwähnt –, wenn Steuerzahler den Kanton Freiburg verlassen, weil sie diese horrenden Steuerlast im Bereich des Vermögens nicht mehr tragen wollen. Dort verlieren wir auf zwei Seiten: nicht nur die Vermögenssteuer, nein, wir verlieren auch die Einkommenssteuer dieser Leute. Es geht ja nicht nur um Leute mit sehr grossem Vermögen. Wir stehen bereits bei Nettovermögen zwischen 200 000–600 000 Franken im interkantonalen Vergleich sehr schlecht da. Die Senkung der Vermögenssteuer betrifft also auch ganz klar den Mittelstand und nicht nur die Superreichen in unserem Kanton.

Wir haben es gehört: Die Motion hat auch zum Ziel, die Unternehmen in unserem Kanton zu entlasten. KMU, welche auf Dividendenbezüge verzichten, um die Innovationsfähigkeit ihrer Betriebe zu erhalten, werden gestraft. Sie werden zum Teil mit so hohen Vermögenssteuern auf das Unternehmen belastet, dass sie entgegen ihrem Willen gezwungen sind, Dividenden auszuschütten, um die horrenden Vermögenssteuern zu bezahlen. Sie entnehmen den Betrieben Substanz, welche in der Folge für Investitionen fehlt. Die Wirtschaftsleistung dieser Firmen wird reduziert, was im schlimmsten Fall zum Abbau von Arbeitsplätzen führen kann. Die vorgesehene Senkung der Vermögenssteuer – und ich betone, dass es eine bleibende Veränderung ist, also etwas Nachhaltiges – betrifft also auch die KMU mit allen den daran gebundenen Arbeitsplätzen.

Im Namen der Christlichdemokratischen Fraktion möchte ich alle dazu auffordern, dieser Motion zuzustimmen – für den Mittelstand und für unsere KMU.

**Waeber Emanuel** (*UDC/SVP, SE*). C'est rare que notre groupe reçoive si vivement des recommandations de la part du groupe libéral-radical et du groupe démocrate-chrétien. Je vous remercie pour votre encouragement à soutenir cette motion. Mais j'aimerais quand même rappeler ceci à M. le Député Bruno Boschung: So einfach est es nicht, den heissen Apfel herüberzuwerfen.

En analysant le résultat des votations à notre motion, je pense que la responsabilité n'est pas auprès du groupe de l'Union démocratique du centre, mais plutôt à l'extérieur.

Je vous rappelle que notre objectif était de redonner aux contribuables fribourgeois le résultat de ces dix dernières années – je ne reviens pas sur les arguments –, soit non seulement travailler sur la fortune, mais également sur le revenu. Parce que, concernant la fortune, je comprends les arguments. Et il y a aussi certains députés qui vont soutenir cette motion. Je comprends les arguments surtout pour les PME. Mais on parle ici de la fortune, mais cette fortune, on l'a vu dans la réponse du Conseil d'Etat, ce n'est pas la grande partie de la population fribourgeoise et c'est pour cette raison que nous avons également travaillé sur le revenu des personnes physiques. C'est la raison pour laquelle nous restons sur notre position et que pour la grande majorité, nous n'allons pas soutenir cette motion.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Cela fait plaisir finalement de voir que cette belle unité de la droite et de ses alliances avec le groupe de l'Union démocratique du centre semble être une unité de façade.

Ce qui caractérise normalement un grand argentier comme un agriculteur, c'est la prudence. Et la prudence impose de ne pas dépenser de l'argent qu'on n'a pas. A l'heure actuelle, le PF 17 est en cours et on n'a aucun pronostic fiable. Mais pire encore, M. le Ministre des finances nous disait tout à l'heure que le Conseil d'Etat avait décidé d'annuler ou de retirer certaines motions non appliquées, votées en 2009, 2010 ou 2011. Lorsque le Grand Conseil prend la décision d'accepter une motion, il appartient à mon avis, sans être un grand juriste, au Grand Conseil de retirer lui-même cette motion. Le Conseil d'Etat ne peut pas aller contre une décision du Grand Conseil. Donc, d'une part je ne comprends pas pourquoi ces motions ont été déposées, alors qu'il suffit peut-être, à ceux qui veulent des baisses d'impôts, de demander au Conseil d'Etat d'activer les motions qui ont d'ores et déjà été votées ou respectivement de comprendre pourquoi elles n'ont pas été appliquées, cela quand vous avez vu les déficits abyssaux qui ont été créés avec 150 millions d'insuffisance dans les comptes de fonctionnement de l'Etat durant les mesures structurelles. A l'heure actuelle, tant qu'il n'y a pas de cer-

titude concernant ces retraits de motions que le Parlement devra voter, il est exclu d'opérer de nouvelles baisses, que ce soit sur la fortune ou sur le revenu. En fait, par cette motion, vous avez des députés qui demandent au Grand Conseil d'accepter dans une moindre mesure ce qui avait déjà été accepté il y a six ou sept ans. On ne peut pas fonctionner comme ceci; il y a un respect des institutions et à partir de là, dès qu'on est dans une incertitude pour l'application de ces motions, une incertitude pour le PF 17 et une incertitude simplement pour les finances cantonales, on se doit de rejeter cette motion. Cela paraît relativement clair et le Conseil d'Etat a toute la latitude pour trouver des solutions, pour les uns et les autres, qui puissent bien fonctionner.

**Dafflon Hubert** (PDC/CVP, SC). Je m'adresse d'abord à la droite en vous disant qu'on a une chance unique de corriger le tir et tout particulièrement au groupe de l'Union démocratique du centre. Je pense qu'il est hautement responsable et important de dire oui à la motion Bapst/Rauber. Pourquoi? Cette motion a le bon sens de soutenir les indépendants, les chefs d'entreprise qui investissent dans leur propre société, qui créent de l'emploi, qui permettent d'aller de l'avant, de faire avancer ce canton. Ce n'est pas une motion PDC ou UDC ou quoi, c'est une motion qui va dans le sens du bien-être de ce canton, du bien-être de la classe des gens qui créent l'emploi. Il est important à ce moment-là de prendre ses responsabilités et pas seulement de calculer pourquoi le PDC a dit plus ou moins oui, plus ou moins non à votre motion, mais d'assumer cette chose-là. Il y a aussi un principe général. Normalement, on paie des impôts sur le bénéfice généré par une fortune, c'est le principe de base. Or, aujourd'hui, avec les taux de rendement bancaires, vous payez plus d'impôts que le rendement de votre fortune. C'est-à-dire que si vous laissez votre fortune aller comme ça vingt ou trente ans, vous n'avez plus rien à la fin. Ceci est un argument, à mon avis, extrêmement important, qu'on doit soutenir.

Concernant la gauche, bien sûr qu'il y a des choses qui n'ont pas été faites idéalement, je l'ai relevé tout à l'heure et justement M. Godel l'a dit; il y a des choses qu'on aurait dû peut-être mieux communiquer, mieux faire. Au centre, nous sommes de l'avis qu'il faut trouver un juste milieu une fois de plus, c'est-à-dire qu'il y a des parties qu'on va discuter dans le cadre du Projet fiscal, à mon avis, qui iront aussi dans l'intérêt des plus faibles de ce canton. Mais aujourd'hui, il s'agit de corriger l'aspect de l'impôt sur la fortune des gens qui créent des entreprises, des gens qui ont épargné, cela d'une façon correcte, dans une moyenne suisse et qui semble tout à fait jouable par rapport à la situation de ce canton.

Donc, j'en appelle à votre responsabilité de voter oui et si vous n'arrivez pas à voter oui, alors il faut s'abstenir, parce que c'est une excellente motion.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Evidemment, pour le Ministre des finances, si la motion est refusée, c'est plus

simple pour moi. C'est une évidence, mais le Gouvernement doit avoir une vision, pas à court terme, mais à moyen et long terme. C'est la raison pour laquelle, nous avons dit oui à cette motion; les arguments, je ne vais pas tous les répéter, mais je dis simplement ceci: rappelez-vous, Mesdames et Messieurs les Députés, on parle de multinationales, on parle du tissu économique de notre canton, c'est cela qui est important, c'est le tissu, ce sont ces entreprises qui font des bénéfices, qui créent de l'emploi, ce sont ces entreprises aussi à qui on s'adresse tous les jours quand on veut organiser une manifestation. On est tout content d'avoir des entreprises, tissu économique, qui nous aident à organiser ces manifestations. Pensez-y. Ce sont des éléments importants.

Bien sûr, je ne vais pas revenir sur tous les chiffres et ne peux que confirmer les chiffres qu'a développés le député Markus Bapst. D'ailleurs, j'ai dit à plusieurs députés que je pouvais montrer les chiffres où on se situe. Il suffit de s'adresser à moi. Mais ce qu'il me paraît important aujourd'hui, c'est que chacun doit prendre ses responsabilités et j'en appelle à mon ami Emanuel Waeber, avec qui j'ai eu l'occasion de parler hier matin à 6h30 et qui me disait: «Godel, il a raison avec sa stratégie» – c'est ce que tu m'as dit - «mais nous, on fait de la politique.» M. le Député, vous m'avez dit aussi: «On n'est pas content.» Je vous comprends, parce que vous m'avez dit que l'idée de la baisse de l'impôt sur la fortune venait de vous. Je vais vous dire: si c'est vous qui avez eu l'idée en premier, chapeau bas. Je ferai en sorte que la presse relève que c'est vous qui en avez la paternité. Vous savez, en politique, c'est comme au foot, on ne voit pas bien qui marque les buts, pourvu qu'ils soient marqués. J'espère qu'avec cette argumentation, chers amis du groupe de l'Union démocratique du centre, vous allez la soutenir.

J'en viens aux arguments développés par mon ami Mauron qui a parlé d'un Ministre des finances qui doit être prudent. Le Conseil d'Etat est prudent, car tout d'abord on propose le fractionnement de cette motion, on propose le rejet en ce qui concerne les correctifs spécifiques aux propriétaires d'immeubles. Il y a déjà eu des motions où le Gouvernement avait gagné à quelques voix près. On maintient le cap. On vous enjoint de continuer. Et pour l'autre partie sur la fortune, on accepte dans la mesure où sa mise en œuvre se limite à un allègement du taux d'imposition appliqué aux titres non cotés, à la réduction du barème d'impôts sur la fortune et que le coût de ces mesures soient plafonnés de l'ordre de 25 à 30 millions. Par ailleurs, écoutez-bien, ça, c'est la prudence. Le Conseil d'Etat examinera la nécessité d'échelonner la mise en œuvre de la motion en tenant compte des conséquences financières d'autres projets, particulièrement du Projet fiscal 2017. Je crois, M. le Député Mauron, que je vous ai démontré que ma prudence légendaire est toujours de mise. Bien sûr, ça va aussi dans le sens, je vous ai dit dans le débat d'entrée en matière, c'est notre stratégie de faire quelque chose pour cet élément de fortune, mais de faire quelque chose aussi pour

les gens qui sont peu aisés; ça veut dire une aide de 5 à 7 millions aussi dans le cadre du Projet fiscal qui devrait être mis en vigueur, nous l'espérons, en 2020. Je crois qu'avec ces éléments, le Gouvernement démontre qu'il assure la prudence, mais qu'il voit ou, en tout cas, qu'il prépare l'avenir qui est nécessaire pour l'économie de ce canton.

**Le Président.** Ich gebe das Wort noch einmal Herrn Grossrat Emanuel Waeber, um sicherzustellen, ob das Telefonat wirklich um 6:30 Uhr geführt wurde.

**Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE).** Je suis obligé, M. le Directeur. Effectivement, c'était à 6 h 40 et c'est juste, j'ai confirmé que la stratégie est bonne, mais c'est la moitié du chemin. Il faut aussi faire la deuxième moitié du chemin; c'est le revenu. C'est la raison pour laquelle on s'est téléphoné.

> Au vote, le fractionnement de la motion est accepté par 57 voix contre 41. Il y a 4 abstentions.

*Ont voté pour le fractionnement:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Senti Julia (LA,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 57.*

*Ont voté contre le fractionnement:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Coting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Girard Raoul (GR,PS/SP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Jöhner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Péclard Cédric

(BR,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 41.*

*Se sont abstenus:*

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP). *Total: 4.*

> Au vote, la prise en considération de la fraction «rejet en ce qui concerne des correctifs spécifiques aux propriétaires d'immeubles» est acceptée par 48 voix contre 45. Il y a 9 abstentions.

*Ont voté oui:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 48.*

*Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Coting Violaine (BR,PS/SP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaëtan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP),

Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP).  
*Total: 45.*

*Se sont abstenus:*

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 9.*

- > Au vote, la prise en considération de la fraction «mise en œuvre de la motion se limitant à l'allègement du taux d'imposition appliqué aux titres non cotés et à la réduction du barème de l'impôt sur la fortune et plafonnement du coût de ces mesures à un montant de l'ordre de 25 à 30 millions de francs» est acceptée par 51 voix contre 39. Il y a 12 abstentions.
- > Cet objet (fraction «mise en œuvre de la motion limitée à l'allègement du taux d'imposition [...]») est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

*Ont voté oui:*

Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baiutti Sylvia (SC,PLR/FDP), Bapst Markus (SE,PDC/CVP), Boschung Bruno (SE,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP), Castella Didier (GR,PLR/FDP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP), Chevalley Michel (VE,UDC/SVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC/CVP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP), Gapany Johanna (GR,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP), Hayoz Madeleine (LA,PDC/CVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Ith Markus (LA,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP), Morand Jacques (GR,PLR/FDP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Rauber Thomas (SE,PDC/CVP), Roth Pasquier Marie-France (GR,PDC/CVP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP). *Total: 51.*

*Ont voté non:*

Aebischer Eliane (SE,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Cotting Violaine (BR,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Frossard Sébastien (GR,UDC/SVP), Ganoz Xavier (FV,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Girard Raoul (GR,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP), Müller Chantal (LA,PS/SP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Piller Benoît (SC,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal

(GR,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Savoy Philippe (SC,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP), Thévoz Laurent (FV,VCG/MLG), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wickramasingam Kirthana (GR,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 39.*

*Se sont abstenus:*

Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Johner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Repond Nicolas (GR,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Senti Julia (LA,PS/SP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP). *Total: 12.*

—

## Rapport 2018-DFIN-7

### Elaboration d'une stratégie cantonale en matière de libre accès aux données publiques (stratégie Open Data) (Postulat 2017-GC-141 Johanna Gapany/ Bruno Marmier)<sup>1</sup>

#### Discussion

**Marmier Bruno** (VCG/MLG, SC). Je n'ai pas de lien d'intérêts avec cet objet.

Au nom des postulants, M<sup>me</sup> Johanna Gapany et moi-même, je remercie le Conseil d'Etat pour la proposition de suite directe au postulat et l'élaboration du rapport dont nous prenons connaissance aujourd'hui.

Nous prenons acte avec plaisir que la base légale nécessaire à la publication des données existe et qu'il n'y a pas besoin de modifier notre législation. Nous sommes également satisfaits de constater que le Conseil d'Etat partage notre point de vue selon lequel la publication de données publiques constitue un vecteur d'innovation.

Nous avons pris connaissance de la procédure de publication énumérée dans le rapport, qui prévoit plusieurs étapes pour le traitement des données: identifier et sélectionner des données, déterminer les conditions de publication, publier et encourager l'utilisation. Nous partageons dans les grandes lignes ces principes. Cependant, il est important de ne pas augmenter la charge administrative pour des données dont la publication ne ferait aucune discussion.

Un grand nombre de données sont déjà publiées, mais elles ne sont pas disponibles au format numérique. Elles devraient être rendues accessibles sous forme électronique et dans un format utilisable. Je prends un exemple: les comptes et budgets de l'Etat sont disponibles au format PDF, ce qui les rend inutilisables pour un traitement par des ordinateurs, même si ceux-ci sont bons. Il est pourtant très facile de les publier également sous la forme d'une feuille de calcul. Pour ce type

<sup>1</sup> Rapport pp. 678ss.

de document, la procédure énumérée est inutilement lourde. Le rapport précise que de nombreux jeux de données sont déjà disponibles sur le site de l'Etat. Il s'agit entre autre des géodonnées et des statistiques. Il est important que ces publications soient indiquées sur le référentiel *opendata.swiss*, mis à disposition par la Confédération, afin que les utilisateurs puissent facilement les retrouver. Afin de favoriser une mise en œuvre dynamique et ne pas générer une charge administrative disproportionnée, la publication de données ouvertes doit donc faire partie du quotidien des services de l'Etat, sans recourir à une procédure lourde. Seules les données plus sensibles doivent suivre la procédure indiquée. L'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données pourrait par exemple donner son avis en cas de doute sur l'opportunité d'une publication. Il est aussi à notre sens nécessaire que les citoyens puissent s'adresser à l'autorité pour demander la publication d'un jeu de données dont ils s'estiment qu'il est d'intérêt public. Une page internet devrait être mise en place avec les informations de contact.

En conclusion, l'Open Government Data n'est pas seulement un projet ponctuel à mener dans le cadre de la mise en place de la cyberadministration; il s'agit d'une politique générale dans le traitement des données publiques à appliquer dans la gestion quotidienne.

Nous invitons donc le Conseil d'Etat à une formalisation et à une mise en œuvre rapide d'une politique de données ouvertes. Cela est possible sans modifier la feuille de route des prestations de cyberadministration. Sur ces considérations, je prends acte du rapport et remercie le Conseil d'Etat pour son élaboration.

**Piller Benoît** (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a lu avec attention ce rapport concernant la stratégie de l'Open Data, qui concerne donc le libre accès aux données publiques. Libre accès aux données publiques est en soi un pléonasme, puisque les données sont publiques, c'est normal qu'on puisse les lire et y accéder. Mais il reste encore à organiser et à structurer cet accès et c'est bien là que l'on a besoin d'une stratégie.

Permettez-moi de vous rappeler que Fribourg 4.0 fait partie des grands thèmes de la législature. Or, à la lecture du rapport, on remarque une grande frilosité à mettre en place ce 4.0. On parle de travail considérable, de défis majeurs, d'entreprises non triviales et on reconnaît aussi dans le rapport que le canton de Fribourg n'a pas de stratégie déclarée. Alors certes, des données sont disponibles et il y a eu un grand travail accompli. Je pense en particulier aux résultats des votations et des élections qui sont disponibles. Je pense aussi plus récemment au plan directeur cantonal qui est très bien mis à disposition du public. Si cette transformation digitale est en marche, pourquoi faut-il la faire dans son coin? Pourquoi ne pas profiter de la structure mise en place par la Confédération en 2014 déjà? Cela donnerait au canton une meilleure tribune, puisque l'Open Government Data n'a pas d'autres

but que de rendre ces données plus visibles, plus accessibles, plus transparentes.

Vous dites dans le rapport que seul aujourd'hui un tiers des cantons est entré de ce portail fédéral. Certes, mais ce n'est pas une excuse pour Fribourg de rester encore et toujours en arrière. En n'offrant pas ce service aux citoyens, vous faites le jeu des grands groupes. Pour eux, ceux qui manipulent les données, c'est très simple d'extraire ce dont ils ont besoin de vos sites, mais pour le citoyen qui souhaite simplement se renseigner sur le fonctionnement de l'Etat, c'est quasiment mission impossible.

Le mouvement de la digitalisation est en marche, il faut le suivre. Nous ne pouvons alors qu'encourager l'Etat à élaborer une vraie stratégie de mise à disposition de toutes les données publiques.

Je vous remercie d'avance.

**Roth Pasquier Marie-France** (PDC/CVP, GR). Bientôt, le canton de Fribourg sera digital. Le Conseil d'Etat a clamé sa volonté de mener une révolution 4.0, comme nous pouvions le lire dans la Liberté du 8 novembre dernier au sujet du programme gouvernemental du Conseil d'Etat fribourgeois. On y lit que le Conseil d'Etat œuvre à la mise en place d'une cyberadministration devant garantir au citoyen un accès numérique au service public ainsi que de l'extension du vote électronique à toute la population.

Ce postulat demande au Conseil d'Etat d'élaborer et de présenter un rapport sur une stratégie cantonale en matière de libre accès aux données publiques, en s'appuyant sur la stratégie fédérale et son portail *opendata.swiss*. Ce libre accès aux données publiques, notamment en matière de statistiques, de géolocalisation et de transport, et leur exploitation ouvre de nombreuses possibilités d'innovation par la création de nouveaux produits et services. Le Conseil fédéral, comme bon nombre de pays, a reconnu ce potentiel et a adopté une stratégie en matière de libre accès aux données publiques en Suisse pour les années 2014–2018. Il invite les cantons, les communes et toutes organisations du secteur public à y coopérer. Plusieurs cantons publient leurs données sur ce portail. La Ville de Zurich alimente également le portail fédéral et a elle-même son propre portail Open Data depuis plusieurs années. Fribourg n'a pas encore de stratégie déclarée, mais le Conseil d'Etat reconnaît dans son rapport l'intérêt et le potentiel de l'Open Data, notamment en tant que vecteur d'innovation. Il examinera quels éléments de l'Open Data devraient être mis prioritairement en œuvre en fonction des ressources à disposition, qui semblent être déjà mobilisées sur d'autres projets. Il souligne par ailleurs que la loi sur le guichet de cyberadministration ose les fondements formels pour développer l'Open Data et que les services de l'administration cantonale publient déjà des données ouvertes sur le portail du canton

Le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport, mais se permet d'insister sur le fait que si le Conseil d'Etat entend réussir sa transformation digitale Fribourg 4.0, il va devoir se donner les moyens de ses ambitions et l'engagement de ressources humaines et financières sera indispensable à la mise en œuvre de cet objectif de législature. La notion de data au sens large et tout ce qui va avec – la protection des données, quelles données on doit diffuser – est au centre de la numérisation et doit être traitée et intégrée comme un élément de cette transformation digitale. S'appuyer sur le travail de la confédération, qui invite les cantons à coopérer, peut s'avérer très utile.

**Godel Georges, Directeur des finances.** Merci aux différentes interventions concernant ce rapport, mais permettez-moi de vous donner quelques explications, parce que souvent je pense qu'il faut repréciser les choses et je vous assure que le Gouvernement a l'intention d'aller rapidement de l'avant, mais sûrement.

Tout d'abord, il faut savoir que nous avons une administration en stylo, mais c'est vrai que les changements sont extrêmement rapides; et si l'on veut un administration, un canton ou un Etat 4.0, qu'est-ce que cela signifie? J'aimerais vous dire et préciser que l'Open Data n'est pas la base du 4.0. La base du 4.0, c'est les Gouvernements, c'est créer la base architecturale avec une stratégie claire, basée sur SAP, par exemple. C'est ce que le Conseil d'Etat a déjà décidé l'année dernière.

Il faut être clair que chaque Direction ou chaque service veut créer son propre système informatique. L'année passée, le Conseil d'Etat a pris des décisions claires: la ligne de conduite est SAP. S'il existe des choses qui sont en route avec d'autres systèmes, on ne veut pas tout changer, on laisse et on continue à examiner au cas par cas. Si les choses n'existent pas dans SAP et qu'il n'est pas encore en route, on examine avec les autres cantons ce qu'il y a sur le marché. On ne veut pas réinventer la roue. Créer l'architecture et les premiers effets, vous le verrez dans le courant de cette année, c'est un nouveau site internet qui sera plus dirigé client et non service. Les travaux sont en cours, vous aurez l'occasion au cours de cette année, j'espère, de voir le guichet virtuel avec les premiers éléments.

Je vous donne un exemple, FRItax, que tout le monde connaît, vu que c'est ce qui rapporte le plus à l'Etat, n'a pas été conçu dans le Fribourg 4.0. C'est un système à part qu'on devra revoir pour être compatible avec le 4.0. Je vous donne ces quelques explications pour vous démontrer que l'Open Data est un élément du Fribourg 4.0, mais ce n'est pas la base. Un autre élément dont on discute actuellement, pour les permis de construire FRIAC, dont je suis avec mon collègue Directeur de l'aménagement au comité de pilotage – c'est lui qui préside –, on est dans le mouvement du Fribourg 4.0.

Et M<sup>me</sup> la Députée qui a cité qu'il fallait plus de moyens, je précise que dans le budget 2018 que vous avez accepté, on a déjà augmenté les moyens de 40% pour l'informatique. Ils devront encore être très fortement augmentés si l'on veut tenir le cap; et comme vous le souhaitez et comme le souhaite le Conseil d'Etat, de manière importante, cela veut de plusieurs millions de francs par année, entre 10 et 20 millions qu'il faudra encore rajouter.

Voilà les quelques éléments que je souhaitais apporter pour vous démontrer qu'il y a une ferme volonté du Conseil d'Etat d'avancer avec ce projet phare, Fribourg 4.0 qui est un projet totalement transversal.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

—

> La séance est levée à 11 h 20.

*Le Président:*

**Markus ITH**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Samuel JODRY**, *secrétaire parlementaire*